



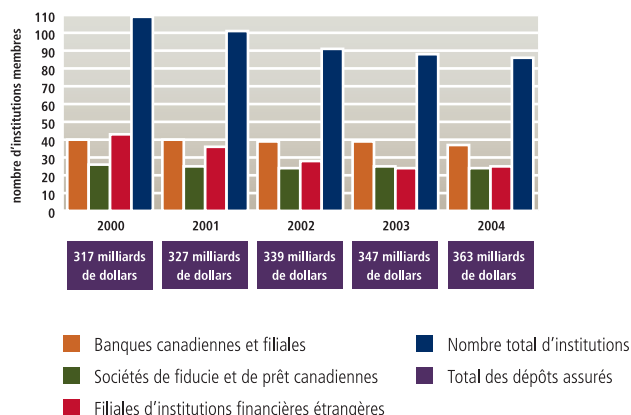
**Société d'assurance-dépôts du Canada**  
Rapport annuel 2004

Pilier de stabilité

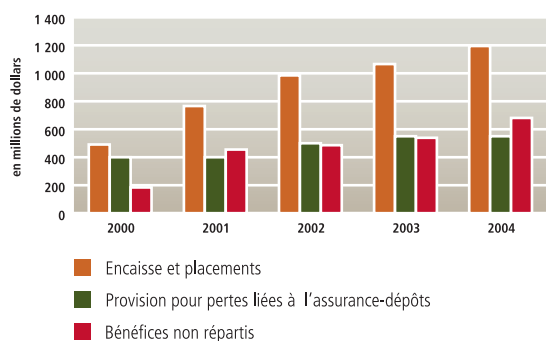


# État récapitulatif des données financières et statistiques, 2000-2004

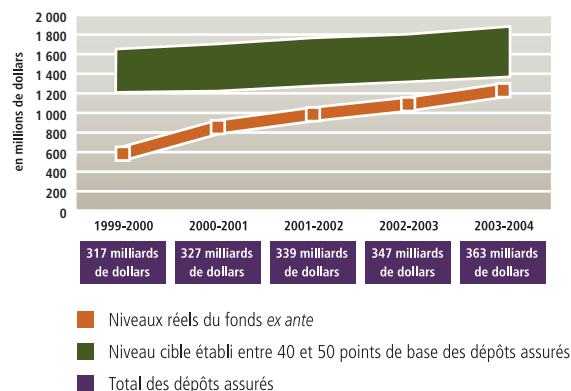
## Institutions membres



## Éléments tirés du bilan



## Progression du fonds ex ante<sup>a</sup>



## Éléments tirés des flux de trésorerie

(en millions de dollars)

Pour les exercices clos en	2004	2003	2002	2001	2000
Réclamations acquittées	–	–	–	–	–
Réclamations recouvrées	1	–	18	62	35
Prêts recouvrés	–	–	22	40	82
Garanties versées	–	10	10	10	515 <sup>b</sup>

## Éléments tirés de l'état des résultats

(en millions de dollars)

Pour les exercices clos en	2004	2003	2002	2001	2000
Primes	109	76	155	140	134
Intérêts sur encaisse et placements	35	32	36	35	32
Frais d'exploitation	22	26	23	21	18
Redressement des provisions pour pertes	3	46	86	(6)	(3)
Bénéfice net	142	53	32	157	157

## Autres

Pour les exercices clos en	2004	2003	2002	2001	2000
Rendement moyen de l'encaisse et des placements	2,6 %	3,2 %	3,4 %	5,5 %	5,7 %
Taux de croissance des dépôts assurés	4,6 %	2,4 %	3,7 %	3,2 %	2,7 %

<sup>a</sup> La somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC, représente le niveau du financement ex ante.

<sup>b</sup> Au cours de l'exercice 1999-2000, la Société a été appelée à acquitter les garanties de 500 millions de dollars qu'elle avait accordées aux acheteurs des actions privilégiées de redressement émises par Adelaide Capital Corporation.



Société d'assurance-dépôts du Canada  
Canada Deposit Insurance Corporation

Ronald N. Robertson, c.r.

Président du  
conseil d'administration

Chairman of  
the Board

Le 30 juin 2004

L'honorable Ralph Goodale, c.p., député  
Ministre des Finances  
140, rue O'Connor  
L'Esplanade Laurier  
21<sup>e</sup> étage, tour Est  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre ainsi qu'au ministre d'État (Institutions financières) le rapport annuel de la Société d'assurance-dépôts du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

50, rue O'Connor  
17<sup>e</sup> étage  
C.P. 2340, Succ. D  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5W5

50 O'Connor Street  
17<sup>th</sup> Floor  
P.O. Box 2340, Stn. D  
Ottawa, Ontario  
K1P 5W5

Canada 



# Vision, mission et valeurs de la SADC

## VISION

Chef de file de l'assurance-dépôts

## MISSION

La SADC a pour mission de fournir de l'assurance-dépôts et de favoriser la stabilité du système financier canadien en faisant preuve de professionnalisme et d'innovation, et du plus haut degré d'excellence, d'intégrité et de réussite, dans l'intérêt des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres et de façon à minimiser les pertes pour la Société. De plus, la SADC offre à son personnel un milieu de travail où chacun est traité avec équité et bénéficie des occasions et des encouragements nécessaires à son plein épanouissement.

## VALEURS

- Excellence et professionnalisme
- Intégrité et loyauté
- Communication et travail d'équipe
- Respect et équité

# Table des matières

Message du président du conseil	ii
Message du président et chef de la direction	iv
Sommaire du rendement pour l'exercice	1
Activités et réalisations	7
Rendement et profil des institutions membres	19
Régie de la Société	35
Renseignements utiles sur la SADC	44
Revue financière	45
Glossaire	70



Couverture :  
Emily Carr, *Mât totémique à Hazelton*, 1912  
Photo © Musée des beaux-arts du Canada, Ottawa

# Message du président du conseil

La recherche du juste équilibre entre efficacité et efficacie, dans un milieu en évolution constante, est une préoccupation constante du secteur de la réglementation. Cette quête, qui est également celle de la SADC, nécessite un effort permanent.

Tous les examens parlementaires, judiciaires ou gouvernementaux menés à la suite des multiples faillites survenues dans les années 1980, qui se sont traduites par des pertes nettes de près de 5 milliards de dollars, ont été unanimes : le rôle de la SADC s'était révélé insuffisant. L'analyse de ces faillites a mis en lumière, dans chaque cas, la mauvaise gestion des risques et la piètre qualité des méthodes et processus de contrôle et de régie d'entreprise des institutions. S'y ajoutait le fait que l'intervention des organismes de réglementation n'avait pas été assez rapide et efficace. En conséquence, le Parlement a élargi le mandat de la SADC, la chargeant de promouvoir des pratiques commerciales et financières saines auprès de ses institutions membres et de chercher les moyens de réduire le plus possible ses risques de perte.

C'est ainsi que la SADC a pris le règlement relatif aux Normes des pratiques commerciales et financières saines, auquel doivent se conformer les institutions membres, et qu'elle exige des administrateurs et des hauts dirigeants de ces dernières une attestation de conformité aux Normes. Ces Normes étaient avant-gardistes au moment de leur entrée en vigueur. S'inspirant des meilleures pratiques utilisées dans le secteur des services financiers, elles ne devaient pas être un fardeau pour les institutions mais leur rappeler ce qui est attendu d'elles. Les institutions les mieux gérées se conformaient déjà à de telles normes dans le cours normal de leurs activités, mais la nouveauté a consisté à rendre de telles pratiques obligatoires.

Aujourd'hui, tout le monde est sur la même longueur d'onde. La gestion des risques et la régie d'entreprise sont désormais au centre des préoccupations des organismes de réglementation partout dans le monde. Ceux-ci exigent des institutions

membres de la SADC au Canada, et pour certaines, à l'étranger, qu'elles adoptent bon nombre des pratiques prévues par les Normes. Comme les principes qui sous-tendent les Normes sont maintenant pratique courante, le moment est venu de voir si ces exigences ont permis de combler les lacunes qu'essayaient de corriger les Normes.

L'an dernier, j'ai rencontré les présidents et chefs de direction de plusieurs de nos institutions membres concernant diverses questions relatives à la SADC, et plus particulièrement pour discuter de leurs préoccupations face aux multiples exigences réglementaires de nature très semblable auxquelles leur institution doit répondre. J'ai aussi recueilli leur opinion sur la façon d'améliorer d'autres aspects de notre fonctionnement. Il ne fait aucun doute qu'ils s'inquiètent avant tout du fait que le temps et les efforts consacrés au respect des Normes rajoutent inutilement au fardeau réglementaire de leurs institutions puisque ces dernières se plient déjà à des exigences très semblables imposées par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), parfois par la Loi Sarbanes-Oxley, ou par des commissions de valeurs mobilières ou d'autres entités. Nous comptons examiner ces préoccupations ainsi que d'autres problèmes soulevés par nos membres.

Cependant, pas question de pécher par excès de zèle. Le coût des faillites représente sans conteste le gros du coût de l'assurance-dépôts assumé par les institutions membres, et indirectement et en partie par les contribuables canadiens, les primes versées par les institutions membres étant déductibles du revenu imposable de ces dernières. Depuis l'élargissement du mandat de la SADC en 1987, les résultats obtenus dans les dossiers de faillite ont été satisfaisants. La SADC a vu son ratio de perte par faillite passer de 52 à 17 cents par dollar. Aucune institution membre n'a fait faillite ces huit dernières années. Les taux de prime sont à leur plus bas, à deux points de base pour la majorité de nos membres. Pour revenir à mon entrée en matière, il s'agit de trouver le juste équilibre entre les coûts relatifs à la conformité aux Normes et les risques de faillites coûteuses.



Certains des commentaires recueillis auprès des institutions membres concernent notre régime de primes différentielles. Il est évident que le régime en place fonctionne et personne n'en conteste le principe. Néanmoins, les institutions membres proposent certains ajustements. La SADC n'est pas en reste : ainsi, nous examinerons les critères régissant le barème de notes pour nous assurer qu'ils ne produisent pas d'anomalies et qu'ils remplissent leur rôle. Elle diffusera bientôt un document de consultation sur une première étude complète des cinq années d'application du *Règlement administratif sur les primes différentielles*. Ce document intégrera plusieurs des suggestions recueillies lors de mes rencontres avec nos institutions membres.

Comme il le précisait dans son budget de mars 2004, le gouvernement veut connaître notre opinion quant à la meilleure façon de traiter tout chevauchement dans les fonctions prudentielles, administratives et de service aux entreprises du BSIF et de la SADC. Même si le mandat et la vocation du BSIF diffèrent de ceux de la SADC, nous voyons d'un bon œil cette initiative. Comme le montrent les Normes de la SADC et les Lignes directrices du BSIF relatives à la régie d'entreprise, plus récentes, des chevauchements peuvent survenir au fil des ans tandis que chaque organisme poursuit son mandat respectif. Si le fardeau réglementaire doit se limiter au minimum que dicte la prudence, comme il le devrait, il est fortement recommandé de repérer et d'éliminer toute redondance.

Par définition, notre travail consiste à toujours garder un œil sur l'avenir, à rester à l'affût de tout changement dans notre secteur d'activités de manière à prévoir quand et comment il nous faudra ajuster nos processus ou les exigences imposées aux institutions membres. Des ressources financières suffisantes garantissent dans une large mesure la capacité d'intervention immédiate de l'organisation. Par prudence, le conseil d'administration a mis en œuvre,

l'an dernier, une méthode de provisionnement anticipé pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Cette provision constituée d'avance devrait limiter le risque d'une forte augmentation des primes qui s'imposerait en cas de faillites, lors d'un ralentissement économique éventuel. Le niveau cible du provisionnement s'inscrit actuellement entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés, soit entre 1,4 et 1,8 milliard de dollars. La SADC dispose de 1,2 milliard de dollars (soit 34 points de base des dépôts assurés) à la fin mars 2004. Elle estime pouvoir atteindre la fourchette cible sans pour autant augmenter les taux de prime. Étant donné que ses revenus de placements suffisent amplement à couvrir ses frais d'exploitation, l'ensemble de son revenu en primes est ajouté à ses bénéfices non répartis, c'est-à-dire à la provision constituée d'avance.

Cette année, le conseil d'administration de la SADC a accueilli un nouveau membre. M. Claude Huot, consultant spécialisé en développement économique et en développement d'entreprises, remplace M. Viateur Bergeron, qui a servi la SADC de façon remarquable pendant ses sept années avec nous. Au nom du conseil d'administration, je le remercie de sa précieuse contribution.

J'exprime aussi ma gratitude et celle du conseil d'administration au président et chef de la direction de la SADC, J.P. Sabourin, pour son leadership, et aux employés de la SADC, dont le professionnalisme et le dévouement sont à la base de notre succès. Je remercie également tous les membres du conseil d'administration, qui consacrent quantité d'heures et d'efforts aux travaux de la Société.

R.N. Robertson, c.r.

# Message du président et chef de la direction

Cette année, les institutions membres de la SADC affichent un excellent carnet de santé, avec un bénéfice net après impôt sans précédent de 12 milliards de dollars en 2003. Par ailleurs, le volume des dépôts assurés a connu une hausse de 4,6 pour 100 par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 363 milliards de dollars.

Il convient aussi de souligner le bon rendement de la SADC. À la fin de l'exercice, la Société dégagait un bénéfice net de 142 millions de dollars, et le solde combiné de l'encaisse et des placements s'établissait à 1 195 millions de dollars — contre 1 066 millions à la fin de l'exercice précédent. Les frais d'exploitation de la Société ont été de 3 millions de dollars inférieurs à nos prévisions en raison de la restructuration organisationnelle qui a pris fin en 2003. Cette année encore, la SADC a mené à bien la quasi-totalité de ses principales initiatives et activités, dans le respect des échéances et du budget.

Même si, pour la huitième année consécutive, aucune institution membre n'a fait faillite, la planification d'urgence a été au centre de nos activités. De fait, le mandat légal de la SADC stipule que nous devons minimiser les possibilités de pertes pour la Société et protéger les déposants. Il exige en outre que la Société rembourse les déposants dans les plus brefs délais, après la faillite de leur institution. On reconnaît ainsi que la faillite d'une institution financière prive notamment les déposants et les petites entreprises des moyens d'acquitter leurs dépenses quotidiennes. Pour parer à une telle éventualité, la SADC a rajeuni son système de remboursement des dépôts pour que les déposants puissent disposer le plus rapidement possible de leur argent. Au cours de l'exercice, la SADC a veillé à dispenser formation et perfectionnement à ses employés et à suivre de près l'évolution du secteur des services financiers, y compris les progrès technologiques rapides et incessants, pour s'assurer d'avoir

des systèmes informatiques, des politiques et des pratiques à jour. Dans la même optique, la Société a procédé à la mise à jour et à l'essai de ses procédures et systèmes d'intervention et de remboursement des dépôts ; elle a effectué des simulations de son système de remboursement anticipé des dépôts, mis à jour ses plans de continuité des opérations et pris les mesures nécessaires pour disposer de locaux supplémentaires en cas de crise. Dans le cadre de la planification d'urgence, la SADC doit s'assurer qu'elle dispose des ressources financières nécessaires pour remplir ses obligations en cas de faillite d'une institution membre. Comme l'explique le président du conseil dans son message, la SADC a concentré ses efforts dans ce domaine pour déterminer le niveau cible d'un tel financement et élaborer la politique à l'appui.

Notre régime d'assurance-dépôts, de calibre international, ne peut être efficace que s'il est bien connu des déposants. Ainsi cette année, la SADC a poursuivi son travail de sensibilisation du public aux avantages et aux limites de l'assurance-dépôts. Les résultats sont là : deux tiers des Canadiens ont entendu parler de l'assurance-dépôts, et 32 pour 100 connaissent le plafond de 60 000 \$, un niveau encore jamais atteint. Des sondages effectués dans le cadre de la campagne de sensibilisation nous éclairent également sur la façon d'optimiser nos communications avec le public et vont nous permettre de recentrer nos approches et nos stratégies d'information du public au cours du prochain exercice.

La SADC continue à se doter de nouveaux systèmes et outils qui lui permettront d'être plus efficace. En mettant l'accent continu sur de saines pratiques de régie d'entreprise, la Société a posé les bases d'une gestion des risques de l'entreprise (GRE), sur lesquelles elle a commencé à construire. Ainsi, elle a mis à jour les catégories de risques





de l'entreprise auxquels elle fait face, ainsi que les définitions qui s'y rapportent, et elle a procédé à l'évaluation préliminaire de chaque risque. Les résultats se font déjà sentir, mais il ne faut pas s'arrêter là si nous voulons être toujours mieux placés pour assurer la bonne gestion des risques de l'entreprise et achever la mise en place de la GRE au cours du prochain exercice.

Il faut également mentionner les progrès obtenus à l'égard de la production des formulaires de déclaration et de l'échange de données avec les institutions membres par voie électronique ; la SADC a entre autres examiné tous les aspects du processus de collecte des données de concert avec le Comité de l'information financière, dont font aussi partie le Bureau du surintendant des institutions financières, la Banque du Canada et le ministère des Finances. En outre, elle continue à chercher, en collaboration avec les institutions membres et les parties intéressées, à réduire le fardeau réglementaire de ses membres et à promouvoir les avantages de l'assurance-dépôts.

La SADC a continué à jouer un rôle important sur la scène internationale. Elle est particulièrement fière d'avoir participé activement au dialogue d'orientation sur l'assurance-dépôts dans le cadre du sommet de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC). En tant que président du dialogue d'orientation, représentant le Canada, j'ai eu plaisir à voir la réputation de la SADC mise à l'honneur — c'est la première fois qu'on demandait au Canada de présider un dialogue d'orientation — et le modèle canadien pris une fois de plus comme exemple. Par ailleurs, la Société a

poursuivi sa participation aux travaux de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD), dont je suis le président du conseil exécutif et président de l'association même. Créée il y a seulement deux ans, l'AIAD se veut la voix des assureurs-dépôts sur la scène internationale ; elle offre soutien et conseils en matière d'assurance-dépôts ainsi que des programmes de formation et de perfectionnement à ceux qui s'intéressent à l'assurance-dépôts.

Comme toujours, je souhaite rendre hommage au talent des employés de la SADC et aux efforts qu'ils ont déployés. Je tiens particulièrement à saluer Guy Saint-Pierre, notre vice-président directeur et chef de l'exploitation, pour son rôle de leadership. Guy, ainsi que l'exceptionnelle équipe de la haute direction, ont excellé dans la gestion de nos ressources et dans la qualité du travail accompli. Je n'oublie pas la générosité de nos employés, qui n'hésitent pas à donner de leur temps pour collecter des fonds à l'intention d'organismes caritatifs nationaux et régionaux. Cette générosité se retrouve dans l'énergie et le dévouement dont ils font preuve dans le cadre de leurs fonctions à la SADC. C'est avec enthousiasme que je compte continuer à travailler pour cette organisation de talent, sous la direction éclairée de notre conseil d'administration et de notre président, M. Ron Robertson.

J.P. Sabourin



Joyce Wieland, *Confedspread*, 1967  
Photo © Musée des beaux-arts du Canada, Ottawa

# Sommaire du rendement pour l'exercice

Voici une description sommaire des principales activités menées par la Société durant l'exercice 2003-2004. Elles sont regroupées sous les quatre grandes stratégies d'entreprise arrêtées dans son plan d'entreprise annuel. Ces stratégies, qui sont étroitement liées au mandat légal de la SADC et élaborées à la lumière de l'évaluation que celle-ci fait de la conjoncture économique et financière du moment, étaient les suivantes en 2003-2004 :

- Capacité d'intervention immédiate
- Investissement dans la technologie pour améliorer l'information
- Respect des *Normes de pratiques commerciales et financières saines*
- Sensibilisation du public

## UN EXERCICE 2003-2004 FRUCTUEUX

Cette année encore, la SADC a fait preuve d'efficacité et mené à bien la quasi-totalité des principales stratégies à l'appui de ses stratégies d'entreprise, dans le respect des échéances et du budget. Un petit nombre de stratégies ont été retardées ou reportées à la suite de la réaffectation des ressources en fonction de nouvelles priorités. Ces stratégies figurent dans les plans d'exploitation présentés dans le Résumé du plan d'entreprise 2004-2005 à 2008-2009 de la SADC.

Les paragraphes qui suivent décrivent brièvement les points saillants des résultats, par rapport aux cibles, obtenus par la SADC à l'égard de chacune de ses stratégies d'entreprise au cours de l'exercice 2003-2004.

### Capacité d'intervention immédiate

La Société a atteint toutes les cibles importantes qu'elle s'était fixées pour être toujours prête à gérer les risques que représentent ses institutions membres. Ces cibles visaient à :

- évaluer régulièrement toutes les institutions membres, et plus souvent les institutions à risque élevé ;
- tenir à jour les plans d'urgence déjà en place et les systèmes qui s'y rattachent en vue d'éventuelles faillites d'institutions membres, et mettre à l'essai de nouveaux plans ;
- affecter les ressources appropriées à la formation et au perfectionnement du personnel.

### Investissement dans la technologie pour améliorer l'information

Dans le cadre de cette stratégie d'entreprise, la SADC a atteint la majorité des cibles qu'elle s'était fixées pour l'exercice 2003-2004. Elle avait entrepris divers projets visant à :

- mettre en œuvre la prochaine phase d'un système permettant l'échange de données avec les institutions membres, par voie électronique ;

- améliorer le site Web principal de la SADC ;
- soutenir le fonctionnement interne de l'organisation grâce à l'expansion de son infrastructure technologique.

La création d'un site Web qui renseignerait les déposants en cas de faillite d'une institution a été reportée à l'exercice 2004-2005.

### *Respect des Normes de pratiques commerciales et financières saines*

La SADC est parvenue à atteindre l'une des deux grandes cibles qu'elle visait dans le cadre de cette stratégie d'entreprise pour l'exercice 2003-2004. En effet, elle a fait en sorte que ses frais d'exploitation ne s'écartent pas de plus de 5 pour 100 de son budget d'exploitation (les frais d'exploitation réels sont de 2,6 pour 100 inférieurs au budget révisé de l'exercice).

Bien que la SADC ait avancé considérablement la mise en œuvre d'un programme de gestion des risques de l'entreprise, il reste encore du

travail à accomplir pour assurer la parfaite intégration du programme aux processus existants d'exploitation, de gestion stratégique et de régie. Nous accorderons la priorité à ces tâches au cours du prochain exercice financier.

### **Sensibilisation du public**

La SADC a atteint toutes ses cibles importantes dans le cadre de cette stratégie d'entreprise. Celles-ci visaient principalement une plus grande sensibilisation du public à l'assurance-dépôts et au plafond de 60 000 \$.

Les fiches de rendement qui suivent donnent plus de précisions sur les indicateurs de rendement, les cibles, les résultats par rapport aux cibles et les activités de la SADC à l'égard de chacune des quatre stratégies.

# STRATÉGIE D'ENTREPRISE :

## CAPACITÉ D'INTERVENTION IMMÉDIATE

Indicateurs de rendement clés	Cibles	Résultats par rapport aux cibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité d'évaluer les risques que les institutions membres représentent pour la SADC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer toutes les institutions membres au moins une fois l'an et repérer le plus rapidement possible les institutions à risque élevé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les institutions membres sont évaluées chaque année et les institutions à risque élevé le sont plus souvent. ▲</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité de gérer le cas des institutions membres à risque élevé</li> <li>Capacité d'intervenir / de réagir efficacement en cas de faillite de toute institution membre, quelle que soit sa taille, sa complexité ou sa structure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer d'un plan d'urgence et de systèmes auxiliaires valides</li> <li>Dresser, tester et mettre en œuvre des plans d'urgence en cas de faillite de toute institution membre d'ici au 31 mars 2004</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des projets précis liés à la capacité d'intervention et aux plans d'urgence ont été réalisés comme prévu, sous la coordination du groupe de préparation opérationnelle. ▲</li> <li>Le système de remboursement des dépôts pour ordinateur personnel a été rajeuni et amélioré ; il a fait l'objet de simulations au quatrième trimestre. ▲</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aptitude à conserver un personnel possédant les compétences, les qualités et l'expérience requises pour s'acquitter de ses responsabilités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir le pourcentage des ressources allouées à la formation et au perfectionnement entre 2,5 et 3 pour 100 du budget salarial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le pourcentage des ressources allouées à la formation et au perfectionnement a atteint la limite supérieure de cette fourchette. ▲</li> </ul>

### Principales stratégies de soutien

- Passer en revue et mettre à jour les processus de soutien à l'évaluation continue des risques posés par toutes les institutions membres, en mettant l'accent sur l'intégration des facteurs environnementaux ▲
- Surveiller de près les institutions membres à risque élevé et prendre à leur égard les mesures de gestion du risque et d'intervention adéquates ▲
- Agir dans le cadre de l'Entente d'alliance stratégique SADC / BSIF ▲
- Resserrer les liens professionnels avec les examinateurs ▲
- Poursuivre l'élaboration de plans d'urgence documentant les mesures à prendre en cas d'intervention, d'insolvabilité et de règlement des faillites de toute institution membre, quelle que soit sa taille, sa complexité ou sa structure ▲
- S'assurer que les fonds nécessaires à un remboursement de dépôts assurés seraient disponibles ▲
- Poursuivre les travaux de recherche concernant l'établissement d'un fonds d'assurance-dépôts ▲
- Maintenir et administrer un processus de confirmation de l'assurabilité des produits de dépôt offerts par les institutions membres ▲
- Évaluer le barème de primes différentielles, notamment en ayant recours à un mécanisme indépendant pouvant confirmer que le système de classification est adéquat<sup>1</sup> ▼
- Tenir à jour la Police d'assurance-dépôts, les dispositions de la Loi sur la SADC qui concernent l'assurance et les règlements administratifs applicables (le Règlement administratif concernant les normes de pratiques commerciales et financières saines, le Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie, le Règlement administratif relatif à la demande d'assurance-dépôts, le Règlement administratif sur les primes différentielles, les Règlements administratifs sur l'exemption d'assurance-dépôts et le Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts) et s'assurer que les institutions membres s'y conforment ▲
- Améliorer les processus d'évaluation des risques et de production de rapports en établissant des procédés destinés à faciliter le transfert du savoir entre les gestionnaires des risques et la haute direction ▲
- Profiter des technologies les plus récentes pour parachever la mise à jour du système de remboursement des dépôts pour ordinateur personnel, afin de permettre le remboursement des déposants en cas de faillite d'institutions de petite ou de moyenne taille ▲
- Par l'entremise du groupe de préparation opérationnelle, effectuer des exercices renforçant la capacité d'intervention de la SADC auprès d'institutions membres en difficulté (simulations à petite échelle et mise à l'essai des divers aspects du processus de remboursement) ▲

▲ Atteinte des résultats prévus dans le respect des échéances et du budget

▼ Retard ou budget dépassé

● Annulation

○ Report à un exercice ultérieur

<sup>1</sup> L'évaluation du barème de primes différentielles est commencée, mais il est peu probable qu'on donne suite à toutes ses conclusions avant la fin de l'exercice 2004-2005.

## STRATÉGIE D'ENTREPRISE : INVESTIR DANS LA TECHNOLOGIE POUR AMÉLIORER L'INFORMATION

Indicateurs de rendement clés	Cibles	Résultats par rapport aux cibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Infrastructure informatique facilitant l'échange d'informations en toute sécurité avec les institutions membres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mettre en œuvre la phase suivante du programme d'échange électronique d'informations avec les institutions membres d'ici au 31 mars 2004</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une étude a été menée avec le BSIF pour relever les activités conjointes facilitant l'échange d'informations avec les institutions membres. La transmission par voie électronique de la Déclaration des dépôts assurés est possible depuis avril 2003. ▲</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Aménagement de modes de diffusion efficaces permettant aux déposants et aux autres parties intéressées d'accéder à de l'information à jour et pertinente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Concevoir un site Web qui renseignera les déposants en cas de faillite d'une institution membre</li> <li>■ Tenir à jour le site Web principal de la SADC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Ce projet a été reporté à l'exercice 2004-2005. ☹</li> <li>■ Le principal site Web fait l'objet d'un suivi constant et est tenu à jour. ▲</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accès du personnel aux systèmes utiles de sorte à appuyer les opérations internes de la SADC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Améliorer l'infrastructure informatique conformément au plan stratégique en matière de systèmes informatiques de la SADC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Souplesse accrue du travail et des échanges d'informations par la mise en place d'un parc d'ordinateurs portables et la vérification de leur compatibilité avec les ordinateurs de bureau. ▲</li> </ul>

### Principales stratégies de soutien

- Poursuivre le développement des systèmes automatisés d'évaluation et de gestion des risques ▲
- Poursuivre le développement des fonctions logicielles de portail afin de donner un aperçu global de multiples sources d'information et de divers outils analytiques, et d'y donner un meilleur accès<sup>2</sup> ▼
- Mettre en œuvre la deuxième phase du système intégré d'information financière (SIIF II) ▲
- Poursuivre le développement de modules et de technologies Web sécurisés pour faciliter la transmission électronique de la Déclaration des dépôts assurés et du Formulaire de déclaration relatif au *Règlement administratif sur les primes différentielles* ▲
- Transposer la phase II du SADIM (entrepôt des données) à un environnement Web afin de faciliter la production de rapports internes et la conception d'une page Web ▲
- Mettre à niveau les systèmes de déclaration électronique relatifs aux primes différentielles et à la Déclaration des dépôts assurés ▲
- Revoir le système de modélisation des faillites et évaluer d'autres systèmes d'intervention possibles ▲
- Revoir la conception de l'infrastructure en place et la mettre à niveau (s'il y a lieu) afin de sécuriser l'échange d'information avec les autorités de surveillance ▲

▲ Atteinte des résultats prévus dans le respect des échéances et du budget

▼ Retard ou budget dépassé

● Annulation

☹ Report à un exercice ultérieur

<sup>2</sup> L'achat de logiciels graphiques nécessaires aux analyses de tendances est différé jusqu'à ce qu'on procède à une évaluation plus poussée.

## STRATÉGIE D'ENTREPRISE :

### RESPECT DES NORMES DE PRATIQUES COMMERCIALES ET FINANCIÈRES SAINES

Indicateurs de rendement clés	Cibles	Résultats par rapport aux cibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Solide cadre de gestion des risques à tous les paliers géré suivant des processus permanents, appropriés et efficaces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place une fonction globale de gestion des risques permettant de relever les manquements à tous les paliers de la Société</li> <li>▪ Corriger les manquements rapidement et correctement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La direction a procédé à l'évaluation des risques auxquels s'expose l'organisation, notamment :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- en mettant à jour le cadre de gestion des risques de la SADC et en définissant les principaux risques auxquels celle-ci est exposée ;</li> <li>- en procédant à une évaluation initiale de la culture de gestion des risques en vigueur à la SADC ;</li> <li>- en confirmant les pratiques de gestion des risques qu'adopte la SADC à l'égard de chaque risque d'entreprise important ;</li> <li>- en évaluant l'importance de risques particuliers ;</li> <li>- en déterminant si chaque risque se situe à un niveau tolérable et, s'il ne l'est pas, en recensant les plans d'action de haut niveau qui permettront de l'atténuer.</li> </ul> </li> <li>▪ La Société met en œuvre des plans d'action visant à gérer les risques rapidement et correctement. <sup>3</sup> ▼</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résultats par rapport au budget d'exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les résultats d'exploitation réels respectent à ± 5 pour 100 le budget d'exploitation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les résultats d'exploitation réels sont de 2,6 pour 100 inférieurs au budget annuel révisé. ▲</li> </ul>

## Principales stratégies de soutien

- Mettre en place une fonction de gestion des risques de l'entreprise<sup>3</sup> ▼
- Procurer des occasions de perfectionnement professionnel et promouvoir la gestion du savoir : en dressant un profil des compétences pour les postes clés ; en organisant des activités de formation et de perfectionnement professionnel appropriées ; en mettant en place une culture et des processus de gestion du savoir. ▲
- Mener des sondages sur la satisfaction du personnel pour déjouer les obstacles à la productivité et à la motivation ☉
- Réaliser la phase II du SGED, y compris un portail Web intégré et des applications de systèmes de gestion connexes, tels une base de données de contacts et un centre de documentation ▲
- Procéder à un examen exhaustif de tous les processus de gestion pour s'assurer de l'efficacité des plans d'urgence de la SADC ▲
- Entretenir des relations étroites avec d'autres organismes gouvernementaux pour partager l'information concernant la continuité des opérations et chercher à réaliser des économies qui profiteront de part et d'autre ▲

▲ Atteinte des résultats prévus dans le respect des échéances et du budget

▼ Retard ou budget dépassé

● Annulation

☉ Report à un exercice ultérieur

<sup>3</sup> Un cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE) a été mis en place dans la mesure où les risques de l'entreprise ont été évalués, mais d'autres efforts de mise en œuvre devront être déployés après la fin de l'exercice en cours. Le comité de vérification est tenu au courant des progrès réalisés dans ce dossier.

## STRATÉGIE D'ENTREPRISE : SENSIBILISATION DU PUBLIC

Indicateurs de rendement clés	Cibles	Résultats par rapport aux cibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Niveau de sensibilisation à l'assurance-dépôts et à la SADC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Atteindre un degré de sensibilisation à l'assurance-dépôts et à la SADC de 70 pour 100 d'ici à 2005-2006</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un sondage révèle que le degré de sensibilisation était de 64 pour 100 en mars 2004. Les activités de sensibilisation se poursuivent. ▲</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaissance du plafond d'assurance de 60 000 \$</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Porter le niveau de notoriété du plafond d'assurance-dépôts de 60 000 \$ à 50 pour 100 d'ici à 2005-2006</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un sondage révèle que le niveau de notoriété était de 32 pour 100 en mars 2004. Les activités de sensibilisation se poursuivent. ▲</li> </ul>

### Principales stratégies de soutien

- Fournir aux organismes de réglementation, aux institutions membres et à leurs associations professionnelles ainsi qu'à d'autres parties intéressées des renseignements et des conseils sur le régime d'assurance-dépôts de la SADC et sur ses institutions membres ▲
- Mener des travaux de recherche d'ordre stratégique et financier et élaborer des propositions visant à aider la SADC, le secteur des services financiers et la communauté internationale à promouvoir l'assurance-dépôts ▲
- Mettre en œuvre la dernière année du programme quinquennal de sensibilisation du public ▲
- Dans le budget annuel de publicité auprès des médias, prévoir l'achat d'espaces et de créneaux qui permettront à la SADC d'optimiser sa visibilité auprès des principaux publics cibles ▲
- Solliciter la participation des institutions membres pour faire respecter le *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* et trouver d'autres moyens de communiquer toute l'information utile aux consommateurs de produits et de services financiers ▲
- Prévoir la participation de représentants de la SADC à des conférences, ateliers et autres tribunes utiles ▲
- Intégrer d'autres fonctions interactives au site Web de la SADC ▲
- Renforcer les partenariats avec les groupes et les associations de consommateurs ▲

▲ Atteinte des résultats prévus dans le respect des échéances et du budget

▼ Retard ou budget dépassé

● Annulation

○ Report à un exercice ultérieur



# Activités et réalisations

## CAPACITÉ D'INTERVENTION IMMÉDIATE

Le mandat d'assureur-dépôts de la SADC l'oblige à être en mesure d'évaluer les risques que représentent ses institutions membres et d'y trouver des solutions. Pour cette raison, la SADC doit demeurer prête, sur le plan opérationnel, afin de garantir l'efficacité de son action si des institutions membres ont des difficultés.

### Évaluation des risques

L'expérience a démontré que la SADC pouvait réduire ses risques de perte en évaluant avec vigilance les risques que posent les stratégies d'entreprise et les activités de ses institutions membres. En 2003-2004, elle a entrepris diverses activités visant à renforcer sa fonction d'évaluation des risques, notamment :

- en utilisant un processus basé sur les types d'institutions pour rendre les évaluations de chaque institution membre encore plus précises ;

- en validant les méthodes actuelles d'évaluation des risques et de notation en les appliquant à des institutions ayant fait faillite ;
- en collaborant avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) à la surveillance des institutions membres à risque élevé ;
- en soumettant au conseil d'administration le profil de risque détaillé de l'ensemble des institutions membres ;
- en examinant tous les trimestres les résultats financiers des plus grandes institutions membres ;
- en élaborant une méthode de surveillance des principaux ratios financiers des institutions membres, dans le but de reconnaître les sources d'inquiétude et les rendements médiocres ;
- en appuyant un programme d'encadrement suivant lequel les gestionnaires des risques principaux supervisent les évaluations des institutions membres effectuées par leurs collègues et partagent leurs connaissances avec eux.



Jean-Paul Riopelle, *Pavane*, 1954

© Succession Jean-Paul Riopelle / SODRAC (Montréal) 2004

Photo © Musée des beaux-arts du Canada, Ottawa

### Capacité d'intervention en tout temps

La SADC se prépare à faire face à de nouvelles faillites en analysant ses expériences passées, en ayant recours aux meilleures pratiques et en s'assurant qu'elle est en mesure d'effectuer des remboursements. De nouveau, l'an dernier, elle a accordé la priorité au renforcement de sa capacité d'intervention immédiate en établissant des marches à suivre détaillées afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles dans le cadre d'examens spéciaux, d'interventions, de redressements, de remboursements, de règlement de faillites et de liquidations. Dans tous les cas, la SADC se souciait avant tout de demeurer en mesure d'intervenir et de réagir avec efficacité en cas de faillite d'une ou de plusieurs institutions membres, quelle que soit leur taille, leur complexité ou leur structure. C'est dans cet esprit qu'elle a mis sur pied un groupe de préparation opérationnelle à qui elle a demandé de coordonner des mesures précises en matière de préparation et d'intervention. Guidée par ce groupe, la SADC a rajeuni et amélioré son système de remboursement des dépôts, puis effectué des simulations visant à en vérifier la viabilité et les ressources.

### Promotion des Normes de pratiques commerciales et financières saines

Le mandat légal de la SADC prévoit la promotion de normes s'appliquant aux pratiques commerciales et financières de ses institutions membres. Ces Normes de pratiques commerciales et financières saines (les Normes) décrivent en quoi consistent des pratiques saines pour les institutions membres et accordent une attention particulière à la régie d'entreprise et à la gestion des risques.

Elles font ressortir que les dirigeants sont responsables, au quotidien, de la qualité des processus, politiques, procédures, mesures de contrôle et mécanismes d'information de gestion, et que le conseil d'administration en est responsable en dernier recours. En favorisant l'adoption de saines pratiques par chaque institution membre, les Normes aident également la SADC à gérer les risques auxquels elle s'expose, à titre d'assureur.

Chaque année, les institutions membres doivent attester de leur respect des Normes. Celles qui y contreviennent s'exposent à diverses sanctions, qui vont de l'augmentation de leurs primes d'assurance-dépôts jusqu'à la résiliation de leur police d'assurance-dépôts, qui leur interdirait d'accepter de nouveaux dépôts. En 2003-2004, la SADC a écrit aux institutions qui ne se conformaient pas aux Normes et s'est assurée que celles-ci prenaient les mesures qui s'imposaient. L'an dernier, la Société a également mis en place un mécanisme permanent de tenue à jour des Normes et des documents y afférents.

### Une alliance stratégique avec le BSIF

La SADC a de nouveau collaboré étroitement avec le BSIF dans le cadre de l'Entente d'alliance stratégique SADC / BSIF qui les lie. Signée pour la première fois en 1992 et mise à jour durant l'exercice 2002-2003, cette entente formule des recommandations quant aux moyens de coordonner les activités des deux organismes, de promouvoir les consultations et de faciliter un échange d'informations efficace entre eux. L'accès aux données sur les institutions membres

compilées par le BSIF et la possibilité de partager des renseignements avec lui aident la Société à évaluer les risques posés par ses institutions membres et à mieux se préparer à faire face à tout problème.

## INVESTISSEMENT DANS LA TECHNOLOGIE POUR AMÉLIORER L'INFORMATION

L'une des priorités de la SADC consiste à s'assurer qu'elle dispose de systèmes et de processus informatiques efficaces qui permettent la transmission, la réception et l'évaluation de ses données fondamentales internes et de celles provenant de tiers intéressés.

### Efforts d'amélioration de la qualité des services

Au cours du dernier exercice, la SADC a mené avec succès divers projets technologiques visant à tirer profit de l'information pour améliorer les services qu'elle rend à ses institutions membres et aux autres parties intéressées. Elle a entre autres poursuivi le développement de modules et de technologies Web sécurisés qui facilitent la transmission électronique de la Déclaration des dépôts assurés et du Formulaire de déclaration relatif au *Règlement administratif sur les primes différentielles*.

### Renforcement des systèmes internes

Par ailleurs, la SADC a entrepris plusieurs projets visant l'amélioration de ses systèmes d'exploitation et de production de rapports de gestion. Par exemple :

- elle a achevé la remise à neuf de son système de remboursement et entrepris d'améliorer ce système ;

- elle a poursuivi le développement de systèmes automatisés d'évaluation et de gestion des risques ;
- elle a installé un nouveau logiciel qui facilite la production de rapports d'analyse adaptés aux besoins du moment ;
- elle a achevé la phase finale d'un nouveau système intégré d'information financière (SIIF II) qui est maintenant opérationnel.

### Entrepôt de données centralisé

L'entrepôt de données de la SADC est un outil indispensable. Il sert de magasin central entièrement intégré où sont versées les données financières utiles à la fonction d'évaluation des risques de la Société. Par cet entrepôt, la SADC accède à la Base de données tripartite (BDT), qui regroupe des données communes obtenues auprès des institutions membres fédérales, aux fins de la réglementation. Hébergée par la Banque du Canada, la BDT est le résultat d'un projet à frais partagés de la SADC, du BSIF et de la Banque du Canada, qui a permis à ces organismes de réaliser des économies considérables et qui a simplifié la production par les institutions membres des rapports exigés aux fins de la réglementation.

Maintenant que l'architecture du système est en place, la SADC s'efforce de réaliser le plein potentiel des systèmes et des processus d'entreposage de données. Au cours de l'exercice 2003-2004, elle a :

- poursuivi le développement d'un portail sur le Web qui constitue un point centralisé de recherche et de gestion de l'information ;
- fait passer la phase II du SADIM (entreposage des données) à un environnement Web afin de faciliter la production de rapports internes et la conception d'une page Web.

### Les vertus de la collaboration

En 2003-2004, pour la troisième année consécutive, la SADC et le BSIF ont participé à un comité conjoint dont le mandat est de coordonner et de faire avancer leurs stratégies et projets informatiques. Ce comité donne aux deux organismes l'occasion de collaborer à des projets conjoints liés à l'échange électronique d'informations et de cerner les moyens d'exploiter plus efficacement leurs ressources informatiques. À ce jour, le comité a chapeauté les projets suivants :

- échange de plans stratégiques en matière de technologies de l'information, dans le but de soutenir les investissements susceptibles de donner lieu à des économies supplémentaires ;
- coordination des processus de planification de la reprise des opérations de chaque organisme, en cas de panne de courte durée ;
- élaboration d'une méthode de partage électronique sécurisé de renseignements protégés ;
- échanges sur l'état d'avancement de diverses applications en cours de mise au point ;
- établissement d'une entente de partage des frais d'abonnement à des services d'évaluation du crédit.

### Fermes mesures de sécurité

En 2003-2004, la SADC a continué de rehausser la sécurité de son réseau informatique, en mettant à niveau ses systèmes existants et en adoptant de nouvelles solutions technologiques plus sûres. Conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor en matière de sécurité et aux dispositions relatives à la confidentialité de la Loi sur la SADC, la Société a fait preuve d'une grande vigilance sur ce plan ; elle a effectué des estimations de la vulnérabilité afin de repérer des failles éventuelles et de trouver les moyens de les combler. Les cinq estimations de la vulnérabilité auxquelles la Société a procédé ces dernières années n'ont permis de déceler aucune vulnérabilité grave. La Société continue toutefois d'apporter les améliorations suggérées par ces estimations, par exemple en utilisant une infrastructure à clé publique (ICP) renforcée qui protège l'accès à distance au réseau de la SADC.

Durant le dernier exercice, la SADC a par ailleurs apporté des améliorations aux locaux où elle entrepose ses documents et ses données, pour se conformer aux normes établies par le gouvernement du Canada en matière de protection et de stockage de renseignements Protégé C.

### RESPECT DE PRATIQUES COMMERCIALES ET FINANCIÈRES SAINES

Étant donné l'importance de maintenir des pratiques de régie et de contrôle à jour et efficaces, la SADC continue de prendre les mesures qui s'imposent en ce sens. Elle a ainsi élaboré et

La SADC a élaboré et mis en œuvre une  
**Politique de gouvernance du conseil, qui définit les responsabilités**  
du conseil d'administration en matière de surveillance et les obligations  
de la haute direction qui en découlent, de même qu'un solide  
processus de gestion stratégique.

mis en œuvre une Politique de gouvernance du conseil, qui définit les responsabilités du conseil d'administration en matière de surveillance et les obligations de la haute direction qui en découlent, de même qu'un solide processus de gestion stratégique.

#### **Nouveau processus de gestion des risques de l'entreprise**

La SADC procède actuellement à la mise en œuvre d'une fonction complète de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui servira à répertorier, mesurer, gérer, surveiller et communiquer les risques importants auxquels la SADC fait face. Une telle initiative vise à améliorer les pratiques actuelles de la SADC afin de montrer que l'étude des risques relève d'un cadre de prises de décision stratégiques et quotidiennes.

Durant le dernier exercice, la SADC a posé les bases d'une GRE, sur lesquelles elle a commencé à construire. Elle a commencé par adopter officiellement une Politique de gouvernance du conseil et par mettre sur pied un Comité de gestion des risques de l'entreprise dont le rôle est d'approuver le processus de mise en œuvre de la GRE et de contrôler les résultats obtenus.

La SADC a donné suite à ces premières démarches en effectuant une évaluation initiale de l'importance et de l'ampleur de ses risques d'entreprise. Plus précisément, l'équipe de direction a :

- mis à jour le répertoire des risques d'entreprise de la SADC, y compris les catégories, les définitions et les exemples ;
- mesuré l'importance de chacun de ces risques, c'est-à-dire la probabilité que surviennent des événements défavorables et l'incidence possible de ces derniers ;
- classé chaque risque dans l'une ou l'autre des trois catégories suivantes : « raisonnable », « mesuré » et « sérieux ».

Aucun des risques de la SADC n'a été jugé « sérieux », ce qui signifierait, dans le cas contraire, un risque auquel la SADC n'est pas totalement en mesure de faire face à l'heure actuelle, ou dont la gestion présente des lacunes considérables. La direction a par contre relevé certains risques « mesurés », ce qui signifie qu'ils méritent une surveillance accrue ou que les mesures de gestion

déjà recommandées n'ont pas encore été entièrement mises en œuvre. La SADC surveille ces risques de près et prend rapidement les mesures qui s'imposent pour les gérer.

Dans l'ensemble, l'équipe de direction estime :

- qu'elle comprend bien ses responsabilités, ses obligations de rendre compte et ses pouvoirs au chapitre de la gestion des risques ;
- qu'elle possède la capacité et les qualités nécessaires à l'acquittement de ses responsabilités en matière de gestion des risques ;
- qu'elle surveille l'ensemble des risques de la SADC et qu'elle apporte les changements qui s'imposent.

Si ce dossier prioritaire avance bien, il reste encore beaucoup à faire.

La direction s'engage à déployer tous les efforts nécessaires à la pleine intégration de la GRE au sein de la SADC.

### Un portefeuille de placement sain

La politique de placement de la SADC correspond à la nature du régime canadien d'assurance-dépôts, qui emprunte les sommes dont il a besoin auprès du Trésor et des marchés financiers. La SADC rembourse ses emprunts à même les primes qu'elle perçoit de ses institutions membres, le remboursement des prêts qu'elle a consentis,

ses recouvrements de réclamations, ainsi que les revenus dégagés par son portefeuille de placement.

Bien que la SADC soit autorisée à emprunter pour financer ses interventions, elle considère que son portefeuille de placement doit être sa première source de liquidités lorsqu'elle fait face à des obligations. La SADC emprunte ensuite au Trésor, qu'elle rembourse alors en émettant des titres de créance sur les marchés financiers. Étant donné l'usage auquel le portefeuille de

placement de la SADC est destiné, les politiques de placement de cette dernière visent avant tout la protection du capital et la liquidité.

Le portefeuille de placement de la SADC se limite par conséquent à des titres de première qualité qui lui permettent de satisfaire rapidement à ses

besoins de liquidités. Cependant, la politique de placement, que le conseil d'administration approuve chaque année, permet l'inclusion de certains titres susceptibles de dégager des rendements supérieurs, moyennant une hausse relativement négligeable du risque.

Chaque année, la SADC examine sa politique de placement et s'assure qu'elle demeure adaptée à ses objectifs et qu'elle tient compte des directives pertinentes — notamment les *Lignes directrices*

### Promotion du bilinguisme au travail

La SADC est tenue de respecter toutes les dispositions des lois canadiennes sur les langues officielles. Elle en respecte en effet l'esprit et la lettre en communiquant avec son personnel, et en offrant ses services et ses publications à l'intention du public, en français et en anglais. Les employés qui doivent parfaire leurs compétences linguistiques peuvent le faire avec l'appui de la Société.

du ministère des Finances sur la politique de crédit des sociétés d'État et les Lignes directrices du ministère des Finances concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État.

### Sur le plan des ressources humaines

Le 1<sup>er</sup> avril 2003 sont entrées en vigueur deux nouvelles politiques importantes pour le personnel de la SADC. Le *Code de conduite et de comportement éthique* définit des normes qui favorisent le professionnalisme et l'excellence, de même qu'un milieu de travail sain. Il s'agit d'un outil de premier plan qui régit divers aspects du travail, dont la confidentialité, la promotion des valeurs de la Société, les conflits d'intérêts et le respect des autres. On tiendra compte désormais de la conformité à ce Code dans le cadre des évaluations de rendement annuelles des employés.

La Société a également adopté une politique sur la divulgation d'information concernant des actes fautifs au travail. La *Politique de la SADC sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail* garantit un traitement équitable aux employés qui divulguent des renseignements lorsqu'ils soupçonnent que des activités de la SADC ont été menées de manière contraire à l'éthique, à la morale ou à la loi, et elle les protège contre les représailles.

L'an dernier, le Comité de santé et de sécurité de la SADC a poursuivi ses efforts afin d'assurer le bien-être du personnel sur les lieux de travail. Par exemple, le comité a suivi de près les dernières améliorations locatives apportées par la Société et il s'est assuré que les superviseurs avaient reçu des directives touchant diverses questions de santé et de sécurité. Sur le plan de l'ergonomie, la SADC a continué de régler les problèmes signalés et de procéder aux ajustements recommandés.

### Parlons démographie...

La SADC a à cœur le bilinguisme et l'égalité des sexes :

- quatre des cinq hauts dirigeants de la Société sont bilingues, et le cinquième suit actuellement des cours de langue ;
- deux des cinq hauts dirigeants de la Société sont des femmes ;
- le personnel féminin représente 49 pour 100 des effectifs.

### Nouvelle structure organisationnelle

À sa réunion du 5 mars 2003, le conseil a approuvé l'adoption par la Société d'une nouvelle structure organisationnelle, de même que des changements dans son équipe de direction. La nouvelle

structure fusionne certaines fonctions, en élimine d'autres et crée de nouveaux postes permanents qui étaient jusqu'ici temporaires. Cette restructuration entraîne également des changements pour certains employés, qu'il s'agisse de nouveaux liens hiérarchiques, de nouveaux titres ou de responsabilités supplémentaires, par exemple.

Pendant l'exercice, des séances consacrées aux changements survenant dans l'entreprise et dans le travail de chacun ont aidé les employés à négocier la transition avec succès.



Au total, cette réorganisation a coûté quelque 2,6 millions de dollars — y compris les indemnités de départ —, soit 400 000 dollars de moins que le budget prévu. Cette somme a été comptabilisée et figure dans les états financiers de l'exercice 2002-2003.

### Protection de l'environnement

La SADC participe activement à divers projets visant à protéger l'environnement. Par exemple, ses employés ont recours aux vidéoconférences pour limiter leurs déplacements et les coûts environnementaux qui y sont associés ; ils recyclent le papier et les cartouches d'encre et utilisent des produits écologiques et à faible consommation d'énergie. Après la panne survenue en août 2003, la SADC a participé aux économies d'énergie tandis qu'on rétablissait le courant dans l'ensemble de l'Ontario.

### Un bon coup de main

En 2003-2004, la SADC et son personnel n'ont pas failli à leur engagement communautaire et ont donné à divers organismes locaux et nationaux méritoires. Les bureaux d'Ottawa et de Toronto ont tous deux participé à une vente aux enchères, une des activités qui ont aidé la SADC à recueillir plus de 32 000 \$ dans le cadre de la campagne de Centraide. De plus, la Société a participé à la Journée nationale du denim, au profit de la recherche sur le cancer du sein. La SADC a également versé des dons au YMCA, à l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, au fonds Snowsuit, à la fondation de l'université York, au Centre régional de cancérologie d'Ottawa,

à Jeunesse Sage et à la Société canadienne du cancer.

Neuf employés de la SADC ont affronté un avril plutôt frisquet pour participer à la course Run for Reach, parrainée par Microsoft. REACH (Centre de ressources, d'éducation et de représentation pour les handicapés) est un organisme sans but lucratif qui offre un service de référence juridique aux personnes qui ont un handicap, de même que des programmes éducatifs portant sur l'invalidité et sur les droits de la personne. Le personnel de la SADC a aussi pris part à diverses activités de collecte de fonds, comme l'escalade des marches de la Tour du CN, le programme Angel Tree qui fournit des cadeaux aux démunis, et diverses loteries (billets pour des matches de hockey et autres articles) au profit d'organismes de bienfaisance.

### SENSIBILISATION DU PUBLIC

La SADC a conçu et mis en œuvre diverses activités visant à mieux faire comprendre et connaître l'assurance-dépôts, ses avantages et ses limites.

#### Communication avec les déposants

En 2003-2004, la SADC entreprenait la quatrième année de son programme de sensibilisation du public. Elle a notamment :

- mené des enquêtes pour évaluer la compréhension et les attentes des Canadiens à l'égard de l'assurance-dépôts, et connaître leurs habitudes bancaires et leurs sources d'information financière ;
- eu recours à une campagne télévisée pour diffuser de l'information ;



- mené des campagnes de relations publiques et avec les médias dans le but de mieux faire connaître l'assurance-dépôts et de faire comprendre le rôle de la SADC et sa contribution au système financier ;
- renforcé ses partenariats avec les groupes de consommateurs, les associations du milieu financier et les institutions membres, afin de communiquer aux déposants une plus grande quantité d'informations pertinentes.

De concert avec ses institutions membres, la SADC est en train de revoir en profondeur le *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts*<sup>4</sup>. Elle veut faire en sorte que les institutions membres reçoivent des renseignements pertinents et que l'assurance-dépôts procure le plus d'avantages possible aux institutions membres comme aux déposants, tout en repérant les occasions de réduire les coûts pour les institutions membres.

Soucieuse de chasser les idées fausses les plus courantes au sujet de l'assurance-dépôts, la SADC a collaboré avec l'Autorité des marchés financiers du Québec à la conception d'un nouveau message télévisé portant sur les produits non assurés par la SADC, comme les fonds communs de placement, les comptes en devises et les actions. Elle a également collaboré avec diverses publications nationales à la production et à la distribution d'un guide de planification financière qui explique aux déposants comment la SADC protège leur argent, et plus particulièrement les sommes qu'ils placent dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

<sup>4</sup> Le *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* a été pris notamment pour régir les déclarations des institutions membres concernant l'assurance-dépôts. La SADC revoit actuellement son règlement afin que les institutions membres soient mieux en mesure de fournir des renseignements exacts et en temps opportun à leurs clients. La révision du règlement vise à accroître la sensibilisation du public à l'assurance-dépôts et à aider les déposants à prendre des décisions de placement plus éclairées.

La SADC a davantage communiqué directement avec le public, lors de salons professionnels et en continuant de promouvoir des projets internes et externes qui lui permettent d'atteindre une plus grande partie de son public cible. Plus précisément, la SADC a de nouveau collaboré avec l'Association des banquiers canadiens, la Fédération des courtiers de dépôts canadiens indépendants, la Passerelle d'information pour le consommateur d'Industrie Canada et le Programme d'immigration des investisseurs, de Citoyenneté et Immigration Canada. La SADC est membre du Forum de protection des consommateurs en cas d'insolvabilité d'institutions financières canadiennes. Elle a participé à la réunion de novembre 2003 de ce groupe, qui prévoyait entre autres une discussion sur des questions touchant la sensibilisation des consommateurs.

Des études démontrent que les efforts de sensibilisation de la SADC portent leurs fruits. En quatre ans (de mars 2000 à mars 2004), le pourcentage de Canadiens qui connaissent l'assurance-dépôts est passé de 47 à 64 pour 100 (le niveau visé d'ici 2005-2006 est de 70 pour 100), tandis que le plafond de 60 000 \$ est maintenant connu de 32 pour 100 d'entre eux plutôt que de 23 pour 100 (le niveau visé d'ici 2005-2006 est de 50 pour 100). Ces chiffres démontrent que la notoriété de l'assurance-dépôts a atteint un sommet depuis la dernière faillite d'une institution membre, en 1996.

# La SADC sur la scène internationale

Le Canada favorise de plus en plus le partage d'information et de connaissances d'ordre financier avec différents pays du globe. Il en résulte un avantage considérable : la diffusion des connaissances les plus poussées contribue à la stabilité des systèmes financiers partout dans le monde. Du point de vue des institutions membres de la SADC qui investissent dans des économies étrangères, ce partage se traduit par des risques de placement moindres. De son côté, la SADC continue de jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale. L'an dernier, elle a coordonné tout un éventail d'activités internationales, notamment en prêtant assistance à des pays souhaitant établir un régime d'assurance-dépôts ou améliorer leur régime actuel.



## Dialogue d'orientation de l'APEC

Parmi les événements d'envergure de 2004, il faut mentionner le dialogue d'orientation sur l'assurance-dépôts organisé par la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC). C'était la première fois que l'APEC demandait à un organisme canadien de présider un de ses dialogues.

Cette rencontre, qui s'est tenue à Kuala Lumpur, en Malaisie, du 16 au 18 février 2004, visait à promouvoir une plus grande compréhension des politiques nécessaires au renforcement des systèmes financiers des membres de l'APEC, ainsi qu'une plus grande collaboration entre ces derniers. Le dialogue d'orientation a permis à 61 décideurs et fonctionnaires importants, issus de 16 des 21 pays membres de l'APEC, d'échanger informations et expériences. Des représentants du Fonds monétaire international (FMI), de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD), du milieu de l'enseignement et d'entreprises privées étaient également présents. Les participants ont assisté à des ateliers animés par des experts internationaux et pris part à des études de cas, de même qu'à des discussions ouvertes axées sur trois grands sujets :

- la protection juridique et l'immunité devant être accordées au personnel des assureurs-dépôts et des autres intervenants du filet de sécurité financier ;

- les moyens permettant de favoriser une saine gouvernance et de bons rapports mutuels chez ces derniers ;
- les mécanismes devant être mis en place pour initier des interventions précoces auprès d'institutions financières en difficulté.

Le dialogue d'orientation était présidé par J.P. Sabourin, président et chef de la direction de la SADC, et l'hôte en était la Bank Negara Malaysia. Les commentaires des participants ont été extrêmement enthousiastes et ont vanté la qualité des allocutions des conférenciers et de la documentation fournie, la pertinence des sujets abordés et l'utilité de la réunion pour les décideurs cherchant à établir ou à améliorer un régime d'assurance-dépôts.

Un rapport sur le dialogue d'orientation sera présenté aux ministres des Finances de l'APEC pour qu'ils en prennent connaissance à leur réunion de septembre 2004, au Chili.

## Journées portes ouvertes à la SADC

La SADC a été l'hôte des toutes premières journées portes ouvertes dans ses bureaux d'Ottawa, du 10 au 14 novembre 2003. Trente-deux délégués de dix-neuf pays ont profité de cette occasion pour se renseigner sur le régime canadien d'assurance-dépôts et pour discuter entre eux et avec le personnel de la SADC. L'événement a réuni des intervenants représentant notamment la Barbade, le Brésil, l'Indonésie, la Jamaïque, le Japon, la Jordanie, la Corée du Sud, la Suède, Taïwan et Trinité-et-Tobago.

Le programme portait sur les principaux aspects du mandat de la SADC, y compris l'assurance et l'évaluation des risques, les questions de financement, la régie d'entreprise et la gestion stratégique, la gestion des risques de l'entreprise, les communications ainsi que la sensibilisation du public, de même que les procédures de fermeture et de liquidation d'une institution faillie. Le programme prévoyait par ailleurs une visite au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

## AIAD — un réseau international

Étant donné son expérience reconnue de l'assurance-dépôts sur la scène internationale, la SADC a été un membre fondateur de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD), qui se veut la voix internationale des assureurs-dépôts et constitue un

## Partager notre savoir-faire

L'an dernier, un représentant de la SADC s'est rendu à Trinité-et-Tobago pour aider ce pays à faire progresser son régime d'assurance-dépôts. Au cours de plusieurs séances échelonnées sur une semaine, on a abordé des sujets tels que la planification et l'orientation stratégiques, ou encore l'importance de la régie dans un système financier bien évolué. En prenant pour modèle l'expérience acquise par la SADC, les cadres de la société d'assurance-dépôts de Trinité-et-Tobago consacrent maintenant des ressources à l'amélioration du régime d'assurance-dépôts du pays.

Keith Adam, qui animait les séances de travail pour le compte de la SADC, de même que les représentants de la société d'assurance-dépôts de Trinité-et-Tobago, ont jugé ces séances extrêmement fructueuses. Elles aideront non seulement Trinité-et-Tobago à faire face à ses prochains défis en matière d'assurance-dépôts, mais elles ont aussi permis à la SADC d'acquérir des connaissances précieuses sur les pratiques d'assurance-dépôts d'autres pays.

forum mondial favorisant l'échange d'opinions et d'expériences et la tenue d'études sur des questions d'assurance-dépôts. La SADC continue de soutenir les efforts déployés par l'AIAD pour promouvoir des pratiques de pointe visant à accroître l'efficacité de l'assurance-dépôts et à favoriser la stabilité des systèmes financiers partout dans le monde. L'an dernier, la SADC a participé activement au deuxième congrès annuel de l'AIAD, à Séoul, en Corée du Sud. David Walker, de la SADC, y a présidé un sous-comité chargé d'élaborer des directives générales à l'égard des barèmes de primes différentielles. La première ébauche de ces directives a été terminée en mars 2004. La SADC a par ailleurs participé à diverses conférences et réunions régionales de l'AIAD, y compris aux réunions des comités régionaux des Antilles et de l'Asie, de même qu'à un séminaire à Bâle, en Suisse, à l'intention des membres de l'Ouest des Balkans. Le président et chef de la direction de la SADC, J.P. Sabourin, est le président de l'AIAD.

### Autres activités sur la scène internationale

La SADC collabore avec des organismes d'assurance-dépôts et de surveillance canadiens et internationaux afin d'échanger des renseignements, de mener des recherches économiques et stratégiques et d'élaborer des propositions visant à assurer l'efficacité des régimes d'assurance-dépôts. L'an dernier, par exemple, la SADC a collaboré avec l'AIAD à l'élaboration de directives détaillées à l'égard du programme d'évaluation de la stabilité financière du FMI

et de la Banque mondiale, et avec la Banque interaméricaine de développement (BID) sur des questions liées à l'assurance-dépôts et au développement du secteur financier.

La SADC continue de répondre aux demandes d'assistance de pays envisageant l'adoption d'un système d'assurance-dépôts ou l'amélioration de leur régime existant. Pendant l'exercice 2003-2004, elle a prêté main forte à la Malaisie et a étudié de nouveaux projets proposés par l'Indonésie, la Jamaïque, les Philippines, Trinité-et-Tobago (voir l'encadré), l'Uruguay et la Russie.



Ray Labrosse et J.P. Sabourin de la SADC



Tom Thomson, *Lac aux peupliers*, 1916  
Photo © Musée des beaux-arts du Canada, Ottawa

# Rendement et profil des institutions membres

## RENDEMENT DES INSTITUTIONS MEMBRES

### Évolution des institutions membres de la SADC

Depuis dix ans, le nombre d'institutions membres de la SADC a considérablement baissé, à la suite de fusions, d'acquisitions, de désaffiliations et de liquidations. Au 31 mars 2004, la SADC comptait 86 institutions membres, soit deux de moins que l'année précédente et 45 de moins que dix ans plus tôt. On s'attend toutefois à ce que cette tendance à la baisse se stabilise au cours des prochaines années.

Au cours de l'exercice 2003-2004, quatre institutions membres ont cessé d'accepter des dépôts et leur police d'assurance-dépôts a été annulée. Il s'agit de la Société de fiducie Standard Life, de la Compagnie de fiducie Citizens, des Services Hypothécaires CIBC Inc. et de la Banque le Choix du Président. Deux nouvelles banques ont adhéré à la SADC : la Banque ICICI du Canada, une filiale en propriété exclusive de ICICI Bank Limited, la deuxième plus grande banque commerciale de l'Inde, et la Banque Ubiquity du Canada, une filiale en propriété exclusive de Prospera Credit Union, la quatrième coopérative de crédit en importance de la Colombie-Britannique.

### Résultats financiers

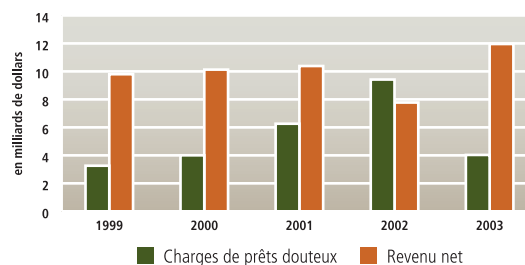
L'année dernière a été favorable aux institutions membres, malgré les nombreux défis posés par le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), l'encéphalopathie spongiforme bovine (« maladie de la vache folle »), des feux de forêt dans l'Ouest

du pays, une panne d'électricité en Ontario et les conséquences de la hausse du dollar canadien pour les exportateurs. Le volume des dépôts assurés s'est établi à 363,2 milliards de dollars en 2003-2004, en hausse de 4,5 pour 100 par rapport à l'exercice précédent. Les perspectives pour le prochain exercice demeurent bonnes, étant donné le redressement économique en cours. À plus long terme, toutefois, le haut niveau d'endettement des sociétés et des consommateurs et la possibilité de corrections sur les marchés financiers et immobiliers peuvent représenter des risques pour les institutions financières.

*Bénéfice record de 12 milliards de dollars et améliorations chez la plupart des institutions membres...*

Le bénéfice net après impôt des institutions membres<sup>5</sup> est passé de 7,8 milliards de dollars en 2002 à 12 milliards de dollars en 2003, dépassant ainsi le record précédent de 10,4 milliards de dollars enregistré en 2001. Ce résultat est avant tout attribuable à la diminution marquée des provisions établies par les grandes banques. Les charges de prêts douteux sont passées de 9 milliards de dollars en 2002 à 4 milliards de dollars en 2003 — ce qui les rapproche de leurs niveaux de 1999 et de 2000.

Revenu net et provisions  
des institutions membres de la SADC\*



\* À la fin de l'exercice de chaque institution

<sup>5</sup> À moins d'indication contraire dans cette section, la mention des années fait référence à la fin de l'exercice des institutions membres.

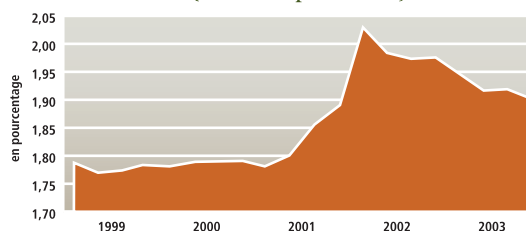
Si la plupart des institutions membres affichent de meilleurs résultats, les chiffres varient d'une catégorie à l'autre. Les banques canadiennes et leurs filiales ont vu leur bénéfice net croître de 59 pour 100 en un an, tandis que les sociétés de fiducie et de prêt canadiennes affichent une hausse de 29 pour 100. Les filiales d'institutions étrangères arrivent au dernier rang, avec une hausse plus modeste de 11 pour 100 de leurs bénéfices.

*Le revenu net d'intérêts a stagné, car les marges sont redescendues de leurs récents sommets...*

Comme les prêts ont connu une faible croissance et que les différentiels de taux d'intérêt ont fléchi, le revenu net d'intérêts est demeuré pratiquement le même, à quelque 33,2 milliards de dollars. Les marges n'ont cessé de diminuer depuis les sommets du début de 2002.

Les grandes banques canadiennes ont réduit leurs engagements sur le marché américain des prêts consortiaux durant les exercices 2002 et 2003. À l'opposé, l'encours des prêts de détail consentis au Canada a considérablement augmenté au cours de la même période, bien que ce secteur soit moins rentable, tandis que s'intensifiait la concurrence à l'égard des meilleurs emprunteurs sur ce marché. La diminution des marges est également attribuable à la faiblesse des taux d'intérêt, en chiffres absolus. Les institutions membres ont donc eu du mal à appliquer ces baisses de taux aux déposants, ce qui a entraîné un tassement de leurs marges bénéficiaires.

Marge moyenne des institutions membres (nette des provisions)



La marge moyenne des institutions membres a diminué de huit points de base au cours de l'exercice 2003 pour atteindre 1,9 pour 100, et ce sont les banques canadiennes et leurs filiales qui ont enregistré les baisses les plus marquées.

Un bon nombre d'institutions membres ont su faire face à la diminution de leurs marges en modifiant la composition de leur actif, en revoyant leur tarification et(ou) en assumant un plus grand risque de crédit. Le bien-fondé de certains compromis sur le plan du risque et du rendement ne pourra être évalué qu'au terme d'un cycle économique complet comportant des phases plus difficiles.

Comme les taux ont continué de fléchir au début de 2004, les marges ont elles aussi continué de se rétrécir. La remontée éventuelle des taux d'intérêt vers la fin de 2004 ou en 2005 permettra peut-être de réduire en partie les pressions sur les marges (autrement dit, les rendements augmenteront, mais pas le coût des fonds de certains dépôts de détail) et pourrait être favorable au marché des prêts hypothécaires, puisque les consommateurs voudront s'engager pour une plus

longue période, avant que les taux remontent de leur creux historique. Par contre, une hausse marquée des taux d'intérêt pourrait nuire à la capacité de rembourser des emprunteurs des secteurs de la grande entreprise et du détail, de même qu'aux institutions présentant un important décalage entre leur actif et leur passif à court terme.

*Les revenus autres que d'intérêts devraient être appréciables pendant le premier semestre de 2004...*

En 2003, les revenus autres que d'intérêts (autres revenus) ont représenté près de la moitié du revenu global et ont grimpé de 3 pour 100 pour atteindre 32,0 milliards de dollars, surtout grâce à une hausse abrupte des gains liés à la vente de valeurs mobilières (négociation et activités autres que de négociation). Les autres revenus liés au marché (dont les revenus de négociation, droits de courtage, commissions de prise ferme et frais de gestion de placements et de garde) ont très légèrement augmenté ou diminué. Ces activités ont toutefois été plus rentables dans la deuxième moitié de l'année, à la suite du redressement

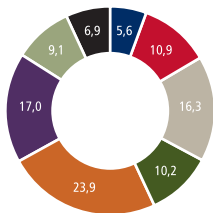
des marchés financiers, et leur apport devrait être plus grand en 2004.

*Les ratios de fonds propres atteignent des sommets historiques...*

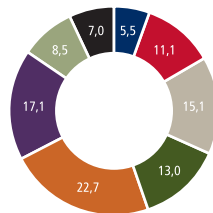
Le ratio des fonds propres à risque selon les normes de la BRI (Banque des règlements internationaux) est passé de 12,4 pour 100 en 2002 à 13,4 pour 100 en 2003. Toutes les institutions membres ont maintenu un ratio de fonds propres supérieur aux normes établies par le BSIF, soit un ratio des fonds propres à risque de catégorie 1 égal à 7 pour 100 et un ratio des fonds propres à risque selon les normes de la BRI égal à 10 pour 100. Le coefficient d'effet de levier auquel ont recours les institutions membres — tel que défini par leur ratio actif / fonds propres — est passé de 16,3 en 2002 à 16,0 en 2003. Des ratios de fonds propres aussi élevés devraient permettre aux institutions membres de faire face à d'éventuelles mauvaises surprises économiques sans difficulté.

Autres revenus — 2002 par rapport à 2003\*  
(en milliards de dollars)

2002 (31,1 milliards de dollars)

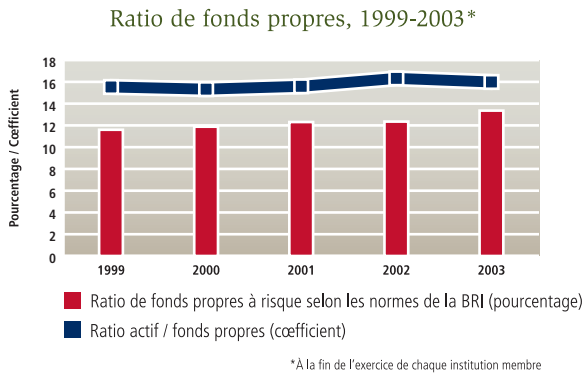


2003 (32,0 milliards de dollars)



\* À la fin de l'exercice de chaque institution

- Frais d'administration
- Frais de gestion de placements et de garde
- Revenus de négociation et d'activités autres que de négociation
- Droits de courtage et commissions de prise ferme
- Autres
- Prêts, garanties et acceptations bancaires
- Frais de cartes de crédit et de débit
- Opérations de titrisation



*La croissance modeste de l'actif des institutions membres masque la forte hausse enregistrée par plusieurs institutions membres de petite et moyenne taille...*

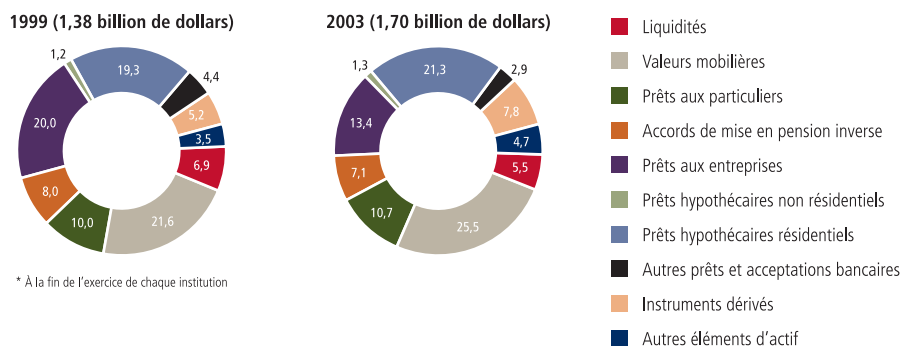
Si l'actif global a crû de seulement 2 pour 100 en 2003 pour atteindre 1,70 billion de dollars, plusieurs institutions membres ont enregistré une croissance supérieure à 20 pour 100. Les banques canadiennes et leurs filiales ont vu leur actif croître de moins de 2 pour 100, tandis que l'actif des filiales d'institutions étrangères a augmenté de 7 pour 100 et celui des sociétés de fiducie et de prêt canadiennes s'est accru de près de 13 pour 100.

Malgré une concurrence toujours aussi féroce sur le marché du détail en 2003, de nombreuses petites institutions membres ont réussi à accroître leur volume de prêts hypothécaires en misant sur l'attrait croissant exercé par les courtiers indépendants en prêts hypothécaires.

*La part des produits de détail augmente lentement dans la composition de l'actif...*

Les prêts commerciaux ont reculé de 48 milliards de dollars, ou de 17 pour 100, en 2003, après avoir diminué de 24 milliards en 2002. Au contraire, les prêts de détail (qui comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts personnels) ont augmenté de 8 pour 100 ou de 40 milliards de dollars en 2003, après une hausse de près de 10 pour 100 en 2002. Les prêts de détail représentaient 32 pour 100 de l'actif comptable des institutions membres, comparativement à 30 pour 100 en 2002 et à 29 pour 100 à la fin de l'exercice 2001. Les créances sur cartes de crédit (qui font partie des prêts personnels) ont bondi de plus de 50 pour 100 au cours des trois dernières années. Cette hausse rapide démontre que de plus en plus de gens se servent d'une

Composition de l'actif — 1999 par rapport à 2003\*  
(en billions de dollars)





carte de crédit pour effectuer des achats et que l'endettement qui en résulte augmente lui aussi. Toutefois, elle pourrait également signaler une augmentation des engagements à l'égard d'emprunteurs moins solvables. À l'heure actuelle, les arriérés sur les prêts de détail — compte non tenu des cartes de crédit — se maintiennent à des creux presque historiques. Les arriérés et d'autres mesures de la qualité du crédit, dans le cas des cartes de crédit, demeurent favorables, mais ils semblent se détériorer lentement.

*La qualité des prêts commerciaux s'est améliorée, mais il faudra que la croissance économique se poursuive...*

Malgré une certaine amélioration au chapitre des bénéfices et des mouvements de trésorerie l'an dernier, les sociétés emprunteuses demeurent très endettées et sensibles à toute hausse des taux d'intérêt. Le ratio mondial baisses de cote - hausses de cote établi par l'agence Moody's Investor Services a continué de s'améliorer, puisqu'il est passé de 4:1 en 2002 à 2:1 en 2003. La reprise économique amorcée en Amérique du Nord devra toutefois se poursuivre pour que la qualité du crédit continue de s'améliorer.

Les secteurs d'activité canadiens qui, comme l'industrie forestière, misent sur le volume de leurs exportations aux États-Unis font face à des difficultés considérables depuis la hausse du dollar canadien. D'autres secteurs devront peut-être composer avec un afflux d'importations américaines plus concurrentielles.

En 2003, les banques canadiennes ont réussi à se départir sur le marché secondaire de prêts

commerciaux non productifs et plus risqués, comme ceux qu'elles avaient consentis à des négociants en énergie américains, puisque cette source de liquidité a rebondi pendant la deuxième moitié de l'année. La qualité des prêts commerciaux, telle que mesurée par l'importance des provisions et les ratios de créances douteuses, s'est redressée de façon spectaculaire par rapport à l'exercice précédent et elle devrait continuer de s'améliorer pendant les mois à venir.

Les prêts commerciaux consentis aux petites et moyennes entreprises (PME) ont, dans une grande mesure, échappé à la détérioration du crédit survenu en 2002 dans le secteur de la grande entreprise, ce qui a incité les grandes banques canadiennes à annoncer qu'elles mettraient davantage l'accent sur les prêts aux PME. Cette tendance pourrait donner lieu à une plus vive concurrence à l'égard de ce segment en 2004.

*Certaines institutions membres détenaient un portefeuille considérable de prêts immobiliers commerciaux...*

Si le portefeuille de prêts immobiliers commerciaux (y compris les prêts hypothécaires non résidentiels, les prêts-relais pour la construction et les prêts commerciaux dans le secteur de l'immobilier) de l'ensemble des institutions membres n'a pas augmenté en 2003 (ni depuis 1996), plusieurs institutions membres ont pris des risques accrus par rapport à leurs capitaux propres. Toutefois, le pourcentage d'institutions membres qui pratiquent largement ce type de crédit demeure relativement peu élevé et les marchés immobiliers canadiens demeurent en

excellente posture, ne donnant aucun signe de détérioration pour l'instant.

En résumé, les institutions membres de la SADC ont enregistré de très bons résultats durant l'exercice 2003 et tout indique que l'année 2004 sera tout aussi spectaculaire. Bien que les mesures de qualité de l'actif demeurent excellentes, il faut craindre des risques plus éloignés et liés aux prêts immobiliers à haut risque, à l'endettement de plus en plus grand des consommateurs, aux hausses de taux d'intérêt et à d'éventuelles corrections sur les marchés financiers. Toutefois, le niveau adéquat en hausse du capital réglementaire permet aux institutions membres d'envisager avec confiance les chocs susceptibles d'ébranler les marchés.

### **Conformité aux Normes de pratiques commerciales et financières saines**

En vertu du *Règlement administratif concernant les normes de pratiques commerciales et financières saines* actualisé récemment, toutes les institutions membres doivent attester annuellement de leur conformité aux Normes. Au 14 juillet 2003, toutes

les institutions membres avaient fait parvenir de telles attestations à la SADC, sous la forme d'une lettre de représentation de la haute direction et d'une résolution du conseil d'administration. Tous les cinq ans ou plus souvent, les institutions membres doivent aussi produire un Rapport relatif aux Normes plus détaillé — la fréquence

exacte dépend de la catégorie de tarification dans laquelle se classe chaque institution en vertu du *Règlement administratif sur les primes différentielles*. Pendant la première année de déclaration, qui s'est terminée le 14 juillet 2003, 84 institutions membres ont soumis des attestations et sept institutions ont produit un Rapport relatif aux Normes.

### **Signalement des manquements / Barème de primes différentielles**

Comme le stipule l'annexe 5 du *Règlement administratif sur les primes différentielles*, la note obtenue par une institution membre (sur un total de 10) varie selon que ses manquements ont été relevés par elle-même ou par l'examineur et qu'ils ont été rectifiés ou non.

- relevés par l'institution et rectifiés — 10
- relevés par l'institution et non rectifiés — 9
- relevés par l'examineur ou par un tiers et rectifiés — 9
- relevés par l'examineur ou par un tiers et non rectifiés — 6

Lorsqu'un manquement n'est pas rectifié au bout d'un an, l'institution membre perd trois points supplémentaires.

Durant l'exercice 2003-2004, la SADC a continué de vérifier dans quelle mesure ses institutions membres respectaient les Normes. Elle a fait un suivi des manquements relevés sous le Code précédent et qui n'avaient pas été corrigés. Pendant l'année d'application des Normes 2002-2003, 23 institutions ont déclaré 73 manquements (dont 14 avaient été relevés une année précédente).

Comme on pourrait s'y attendre de la part d'institutions financières, la majorité des manquements (66 pour 100) ont trait à la gestion des risques. Un moins grand nombre touchent à la régie d'entreprise (18 pour 100) et à la maîtrise de la situation (11 pour 100).

Il existe un lien direct entre les Normes et le régime de primes différentielles de la SADC : le respect des Normes permet d'obtenir jusqu'à 10 points sur les 100 prévus par le barème de primes différentielles (voir l'encadré).

#### *Règlement administratif sur les primes différentielles — Catégories de tarification des institutions membres*

La principale source de revenus de la SADC consiste en des primes versées par les institutions membres en fonction du montant total des dépôts assurés qu'elles détiennent au 30 avril de chaque année. Ces primes sont calculées conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC. Le barème, qui classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification, a pour but d'aider la SADC à gérer son risque lié à l'assurance-dépôts en tenant compte du risque que représente chacune de ces institutions.

Sauf dans les circonstances spéciales prévues par le règlement administratif et s'appliquant par exemple aux nouvelles institutions membres, aux filiales d'institutions membres et à certains types de fusions, la SADC note ses institutions

membres suivant un ensemble de facteurs quantitatifs et qualitatifs. Les facteurs quantitatifs valent 60 points et portent entre autres sur la mesure des fonds propres, les bénéfiques, la qualité des éléments d'actif et la concentration de l'actif. Les facteurs qualitatifs, qui comprennent la cote d'inspection et la mesure de la conformité aux Normes de la SADC, comptent pour 40 points. Les taux de prime applicables à chaque catégorie sont demeurés les mêmes de 2002 à 2003. Ils se ventilent comme suit, par catégorie de tarification (la catégorie 1 étant la meilleure) :

- Catégorie 1 — 1/48 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 2 — 1/24 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 3 — 1/12 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 4 — 1/6 pour 100 des dépôts assurés

Comme l'illustre le tableau ci-après, plus de 90 pour 100 des institutions membres de la SADC se sont classées dans les catégories 1 ou 2 de 2000 à 2003. Pour l'exercice comptable des primes 2003, 63 pour 100 des institutions membres se sont classées dans la catégorie de tarification la meilleure, soit 15 pour 100 de moins qu'à l'exercice précédent.

Le règlement administratif a été adopté en 1999 et est maintenant en vigueur depuis cinq ans. La SADC a entrepris un examen exhaustif de son barème de primes différentielles, dans le cadre duquel elle mènera de vastes consultations auprès des institutions membres et de leurs associations, des organismes de surveillance et d'autres parties intéressées.

## Répartition des institutions membres par catégorie de tarification et exercice comptable des primes

(en pourcentage)

Catégorie de tarification	Exercice comptable 2003	Exercice comptable 2002	Exercice comptable 2001	Exercice comptable 2000
1	63	78	66	74
2	32	14	24	20
3	4	7	9	5
4	1	1	1	1
Total	100	100	100	100

### PROFIL DES INSTITUTIONS MEMBRES

Le profil qui suit présente des renseignements sur les institutions membres, sous forme de tableaux comparatifs. Il ne vise nullement à faire ressortir les risques qu'une institution membre peut représenter pour la SADC. Il a été établi à partir des informations fournies par les institutions membres par l'entremise de la Banque du Canada, du Bureau du surintendant des institutions financières et de la Commission des services financiers de l'Ontario, et d'informations adressées directement à la SADC. Bien que maints efforts aient été déployés pour en assurer l'exactitude, le profil n'est pas forcément exempt d'erreurs étant donné la diversité des sources d'information.

L'information présentée se limite aux données pertinentes que la Société a pu recueillir et a le droit de divulguer. Il convient de souligner que la situation particulière d'une institution membre peut s'écarter considérablement des chiffres globaux et des moyennes indiqués dans les tableaux. À noter que les activités hors bilan, y compris les activités d'administration de successions, de fiducie et d'agence, ne sont pas incluses.

Pour les besoins de ce profil, les institutions membres de la SADC au 31 mars 2004 ont été regroupées en trois catégories principales : les banques canadiennes et leurs filiales, les sociétés de fiducie et de prêt canadiennes et les filiales d'institutions étrangères.

Les informations sont présentées comme suit :

- Institutions membres
- Changements concernant les institutions membres
- Sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres
- Taille et qualité de l'actif
- Passif-dépôts au Canada
- Mesure des fonds propres
- Mesure des revenus et de la rentabilité

*Nota* : Dans les tableaux établis sur cinq ans, les résultats des exercices antérieurs ont été rajustés afin de mettre en relief le nombre d'institutions qui sont actuellement membres de la Société. Par conséquent, l'information financière ne porte que sur les institutions qui étaient membres de la SADC au 31 mars 2004.

## À propos des institutions membres

Institutions membres de la SADC au 31 mars 2004<sup>6</sup>

Banques canadiennes et filiales	Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	Filiales d'institutions étrangères
Banque canadienne de l'Ouest	Community Trust Company Ltd.	Banque Amex du Canada
Canadian Western Trust Company	Compagnie de fiducie AGF	Banque CTC du Canada
Banque Canadienne Impériale de Commerce	Compagnie de fiducie M.R.S.	Banque de Chine (Canada)
Banque Amicus	Compagnie de fiducie du	Banque de l'Asie de l'Est (Canada) (La)
Compagnie Trust CIBC	Groupe Investors Ltée (La)	Banque Habib Canadienne
Hypothèques CIBC Inc.	Société de fiducie de la London Life (La)	Banque HSBC Canada
Banque Citizens du Canada	Compagnie de Fiducie ResMor	Société de fiducie HSBC (Canada)
Banque CS Alterna	Compagnie Maple Trust	Société hypothécaire HSBC (Canada)
Banque de Montréal	Compagnie Trust CIBC Mellon	Banque ICICI du Canada
Société de Fiducie Banque de Montréal	Équitable, Compagnie de fiducie (L')	Banque ING du Canada
Société hypothécaire Banque de Montréal	Fiducie de la Financière Sun Life inc.	Banque Internationale de Commerce
Banque de Nouvelle-Écosse (La)	Fiducie Desjardins Inc.	de Cathay (Canada)
Compagnie Montréal Trust du Canada	Fiducie Trimark	Banque Intesa Canada
Compagnie Trust National	League Savings & Mortgage Company	Banque Korea Exchange du Canada
Société de Fiducie Banque de	L'Industrielle-Alliance Compagnie de fiducie	Banque MBNA Canada
Nouvelle-Écosse (La)	MCAP Inc.	Banque Nationale de Grèce (Canada)
Société hypothécaire Scotia	Peoples Trust Company	Banque Nationale de l'Inde (Canada)
Banque Laurentienne du Canada	Société de fiducie Canada-Vie	Banque UBS (Canada)
B2B Trust	Société de Fiducie Clarica	UBS Trust (Canada)
BLC Trust	Société de Fiducie Coopérative	BCPBank Canada
Trust La Laurentienne du Canada Inc.	du Canada (La)	BNP Paribas (Canada)
Banque Manuvie du Canada	Société de Fiducie Effort	Citibanque Canada
Banque Nationale du Canada	Société de Fiducie Home	Société de fiducie Computershare du Canada
Société de Fiducie Natcan	Société de fiducie Peace Hills	Société de fiducie du Nord, Canada (La)
Trust Banque Nationale Inc.	Société de fiducie privée MD	Société de Prêt First Data, Canada
Banque Ouest	Société de Trust Household (La)	Société Générale (Canada)
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada		
Banque Royale du Canada		
Compagnie Trust Royal		
Société d'hypothèques de la Banque Royale		
Société Trust Royal du Canada		
Banque Toronto-Dominion (La)		
Banque des Premières Nations du Canada		
Hypothèques Trustco Canada		
Société Canada Trust (La)		
Société d'hypothèques Pacifique TD (La)		
Société d'hypothèques TD (La)		
Banque Ubiquity du Canada		
<b>Total : 37</b>	<b>Total : 24</b>	<b>Total : 25</b>
<b>TOTAL : 86 institutions membres</b>		

<sup>6</sup> Les institutions membres apparentées ont été regroupées. Pour chaque groupe, l'institution membre disposant de l'actif le plus élevé figure en premier, suivie des autres institutions apparentées, par ordre alphabétique.

**Changements concernant les institutions membres : du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004**

*Nouvelles adhésions*

24 septembre 2003 : Banque ICICI du Canada

3 décembre 2003 : Banque Ubiquity du Canada

*Autres changements concernant les institutions membres*

4 avril 2003 : La Société de fiducie Standard Life cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

1<sup>er</sup> mai 2003 : IntesaBci Canada poursuit ses activités sous la dénomination Banque Intesa Canada.

2 mai 2003 : La Société de Fiducie Equisure poursuit ses activités sous la dénomination Compagnie de Fiducie ResMor.

15 juillet 2003 : La Compagnie de fiducie Citizens cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

24 octobre 2003 : La Banque le Choix du Président cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

1<sup>er</sup> janvier 2004 : La Société de Fiducie Effort poursuit ses activités à titre de société de fiducie fédérale.

5 janvier 2004 : Services Hypothécaires CIBC Inc. cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.



Marc-Aurèle de Foy Suzor-Côté, *Retour des champs*, 1903  
Photo © Musée des beaux-arts du Canada, Ottawa

## Sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres de la SADC

Bilan (en milliards de dollars et en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2003		2002		2001		2000		1999	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
<b>Actif</b>										
Liquidités	94,2	5,5	95,0	5,7	87,3	5,3	85,7	5,8	94,9	6,9
Valeurs mobilières	432,7	25,5	383,0	23,0	377,2	23,0	329,8	22,4	298,1	21,6
Prêts	924,1	54,3	930,4	55,8	921,3	56,3	856,7	58,1	818,3	59,2
Autres éléments d'actif	249,1	14,7	259,3	15,5	251,8	15,4	201,2	13,7	169,9	12,3
<b>Actif total</b>	<b>1 700,1</b>	<b>100,0</b>	<b>1 667,7</b>	<b>100,0</b>	<b>1 637,6</b>	<b>100,0</b>	<b>1 473,4</b>	<b>100,0</b>	<b>1 381,2</b>	<b>100,0</b>
<b>Passif</b>										
Dépôts	1 135,0	66,8	1 123,9	67,4	1 089,9	66,5	1 015,0	68,9	948,1	68,6
Autres éléments de passif	481,2	28,3	462,1	27,7	468,0	28,6	386,4	26,2	365,4	26,5
<b>Passif total</b>	<b>1 616,2</b>	<b>95,1</b>	<b>1 586,0</b>	<b>95,1</b>	<b>1 557,9</b>	<b>95,1</b>	<b>1 401,4</b>	<b>95,1</b>	<b>1 313,5</b>	<b>95,1</b>
<b>Avoir des actionnaires</b>	<b>83,9</b>	<b>4,9</b>	<b>81,7</b>	<b>4,9</b>	<b>79,7</b>	<b>4,9</b>	<b>72,0</b>	<b>4,9</b>	<b>67,7</b>	<b>4,9</b>
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>	<b>1 700,1</b>	<b>100,0</b>	<b>1 667,7</b>	<b>100,0</b>	<b>1 637,6</b>	<b>100,0</b>	<b>1 473,4</b>	<b>100,0</b>	<b>1 381,2</b>	<b>100,0</b>

État des résultats (en millions de dollars)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2003	2002	2001	2000	1999
Intérêts créditeurs	66 955	69 099	85 829	83 917	76 970
Intérêts débiteurs	33 769	35 790	56 093	58 234	51 580
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>33 186</b>	<b>33 309</b>	<b>29 736</b>	<b>25 683</b>	<b>25 390</b>
Charge de prêts douteux	4 041	9 418	6 260	4 003	3 260
<b>Revenu net d'intérêts après charge de prêts douteux</b>	<b>29 145</b>	<b>23 891</b>	<b>23 476</b>	<b>21 680</b>	<b>22 130</b>
Autres revenus	31 993	31 194	33 838	32 873	27 511
<b>Revenu net d'intérêts et autres revenus</b>	<b>61 138</b>	<b>55 085</b>	<b>57 314</b>	<b>54 553</b>	<b>49 641</b>
Frais autres que d'intérêts	44 170	44 439	43 154	39 151	35 043
<b>Bénéfice net avant provision pour impôts sur le revenu</b>	<b>16 968</b>	<b>10 646</b>	<b>14 160</b>	<b>15 402</b>	<b>14 598</b>
Provision pour impôts sur le revenu	4 334	2 375	3 341	4 988	4 649
<b>Bénéfice net avant intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires</b>	<b>12 634</b>	<b>8 271</b>	<b>10 819</b>	<b>10 414</b>	<b>9 949</b>
Intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	612	497	434	286	150
<b>Bénéfice net</b>	<b>12 022</b>	<b>7 774</b>	<b>10 385</b>	<b>10 128</b>	<b>9 799</b>

## Taille et qualité de l'actif

*Actif total (en milliards de dollars et en pourcentage)*

À la fin de l'exercice des institutions membres	2003		2002		2001		2000		1999	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Banques canadiennes et filiales	1 604,7	94,4	1 579,0	94,7	1 559,1	95,2	1 405,9	95,4	1 325,1	95,9
Filiales d'institutions étrangères	81,5	4,8	76,4	4,6	68,8	4,2	58,8	4,0	48,6	3,5
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	13,9	0,8	12,3	0,7	9,7	0,6	8,7	0,6	7,5	0,6
<b>Total</b>	<b>1 700,1</b>	<b>100,0</b>	<b>1 667,7</b>	<b>100,0</b>	<b>1 637,6</b>	<b>100,0</b>	<b>1 473,4</b>	<b>100,0</b>	<b>1 381,2</b>	<b>100,0</b>

*Prêts douteux par rapport à l'actif total (en pourcentage)*

À la fin de l'exercice des institutions membres	2003	2002	2001	2000	1999
Banques canadiennes et filiales	0,6	0,9	0,8	0,7	0,6
Filiales d'institutions étrangères	0,7	0,9	0,9	1,1	1,2
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	0,6	0,8	0,9	0,5	0,6

Prêts douteux (bruts) / Actif total (brut)

*Prêts douteux par rapport au total des prêts (en pourcentage)*

À la fin de l'exercice des institutions membres	2003	2002	2001	2000	1999
Banques canadiennes et filiales	1,2	1,6	1,4	1,2	1,1
Filiales d'institutions étrangères	1,2	1,6	1,7	1,9	2,1
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	1,0	1,3	1,3	0,8	0,8

Prêts douteux (bruts) / Total des prêts (brut)

*Prêts douteux pour lesquels aucune provision n'a été constituée (en pourcentage)*

À la fin de l'exercice des institutions membres	2003	2002	2001	2000	1999
Banques canadiennes et filiales	-15,4	-0,1	-2,1	-12,5	-17,5
Filiales d'institutions étrangères	-24,8	-16,5	-1,8	3,5	-7,2
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	-20,3	10,8	31,9	-15,4	-17,9

1 - (Provision pour prêts douteux / Prêts douteux (bruts))

*Prêts douteux nets par rapport à l'avoir des actionnaires (en pourcentage)*

À la fin de l'exercice des institutions membres	2003	2002	2001	2000	1999
Banques canadiennes et filiales	-2,1	0,0	-0,4	-1,8	-2,4
Filiales d'institutions étrangères	-2,9	-2,3	-0,3	0,6	-1,5
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	-1,6	1,1	3,5	-1,0	-1,2

Prêts douteux (nets) / Avoir moyen des actionnaires



## Passif-dépôts au Canada

Total des dépôts (en milliards de dollars et en pourcentage)

Au 30 avril	2003		2002		2001		2000		1999	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Banques canadiennes et filiales	971,2	93,7	954,6	94,2	900,3	94,7	851,8	95,2	800,8	95,4
Filiales d'institutions étrangères	54,9	5,3	50,2	5,0	44,1	4,6	37,4	4,2	33,6	4,0
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	10,5	1,0	8,0	0,8	6,9	0,7	5,6	0,6	5,0	0,6
<b>Total</b>	<b>1 036,6</b>	<b>100,0</b>	<b>1 012,8</b>	<b>100,0</b>	<b>951,3</b>	<b>100,0</b>	<b>894,8</b>	<b>100,0</b>	<b>839,4</b>	<b>100,0</b>

Dépôts assurés (en milliards de dollars, en pourcentage du total des dépôts et par catégorie)

Au 30 avril	2003		2002		2001		2000		1999	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Banques canadiennes et filiales	339,6	35,0	328,3	34,4	315,8	35,1	304,3	35,7	294,3	36,8
Filiales d'institutions étrangères	16,0	29,1	12,5	24,9	10,3	23,4	8,6	23,0	8,1	24,1
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	7,6	72,4	6,7	83,8	5,9	85,5	4,9	87,5	4,3	86,0
<b>Toutes catégories confondues</b>	<b>363,2</b>	<b>35,0</b>	<b>347,5</b>	<b>34,3</b>	<b>332,0</b>	<b>34,9</b>	<b>317,8</b>	<b>35,5</b>	<b>306,7</b>	<b>36,5</b>

## Mesure des fonds propres

Ratio de fonds propres (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2003	2002	2001	2000	1999
Banques canadiennes et filiales	4,7	4,7	4,7	4,8	4,5
Filiales d'institutions étrangères	6,0	6,6	6,9	6,6	5,9
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	8,0	8,4	9,0	9,3	9,1

Avoir moyen des actionnaires / Actif moyen

Ratio des fonds propres à risque, selon les normes de la BRI (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2003	2002	2001	2000	1999
Banques canadiennes et filiales	13,3	12,2	12,2	11,8	11,5
Filiales d'institutions étrangères	14,5	13,7	13,3	12,9	12,8
Sociétés de fiducie et de prêts fédérales*	18,7	19,0	19,5	19,6	23,2

\*BRI (Banque des règlements internationaux) : Les sociétés de fiducie provinciales doivent respecter des normes de fonds propres établies en fonction de critères différents.

## Mesure des revenus et de la rentabilité

### Revenu net (en millions de dollars)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2003	2002	2001	2000	1999
Banques canadiennes et filiales	11 212	7 061	9 809	9 769	9 499
Filiales d'institutions étrangères	690	620	490	280	220
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	120	93	86	79	80
<b>Total</b>	<b>12 022</b>	<b>7 774</b>	<b>10 385</b>	<b>10 128</b>	<b>9 799</b>

### Revenu d'intérêts (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2003	2002	2001	2000	1999
Banques canadiennes et filiales	51,1	52,1	47,0	43,8	48,1
Filiales d'institutions étrangères	48,2	44,9	42,8	44,4	45,4
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	44,6	44,7	45,5	42,7	42,9

Revenu d'intérêts : revenu d'intérêts net / total des produits

### Marge d'intérêt (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2003	2002	2001	2000	1999
Banques canadiennes et filiales	1,9	2,0	1,9	1,8	1,8
Filiales d'institutions étrangères	2,2	2,3	2,2	2,2	2,0
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	2,0	2,1	2,4	2,4	2,3

Marge d'intérêts : revenu d'intérêts net / actif moyen

### Revenu autre que d'intérêts (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2003	2002	2001	2000	1999
Banques canadiennes et filiales	1,8	1,8	2,1	2,3	1,9
Filiales d'institutions étrangères	2,4	2,8	2,9	2,7	2,4
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	2,5	2,6	2,9	3,3	3,0

Revenu autre que d'intérêts : (revenus de négociation + gains (pertes) provenant d'instruments détenus à des fins autres que de négociation + autres revenus) / actif moyen

### Total des frais autres que d'intérêts (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2003	2002	2001	2000	1999
Banques canadiennes et filiales	3,0	3,3	3,3	3,3	3,0
Filiales d'institutions étrangères	3,8	4,1	4,3	4,3	3,9
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	3,6	4,0	4,4	4,8	4,3

Total des frais autres que d'intérêts : (frais autres que d'intérêts + provision pour impôts sur le revenu + intérêts minoritaires dans des filiales + charge de prêts douteux) / actif moyen

*Rendement de l'actif moyen (RAM) (en pourcentage)*

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2003	2002	2001	2000	1999
Banques canadiennes et filiales	0,7	0,4	0,7	0,7	0,7
Filiales d'institutions étrangères	0,9	0,9	0,7	0,5	0,4
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	0,9	0,8	0,9	1,0	1,1

RAM : revenu net / actif moyen

*Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) (en pourcentage)*

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2003	2002	2001	2000	1999
Banques canadiennes et filiales	14,6	9,4	13,9	14,9	15,6
Filiales d'institutions étrangères	14,2	12,9	10,9	7,5	7,5
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	11,3	10,0	10,3	10,6	11,8

RAMA : revenu net / avoir moyen des actionnaires

*Efficiencia (en pourcentage)*

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2003	2002	2001	2000	1999
Banques canadiennes et filiales	68,3	69,4	68,0	66,7	65,8
Filiales d'institutions étrangères	59,5	60,6	65,3	70,3	75,9
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	66,8	65,2	67,6	70,0	67,1

Efficiencia : frais autres que d'intérêts / (revenu net d'intérêts + revenus non productifs d'intérêts)



Cornelius Kreighoff, *Le pont de glace à Longue-Pointe*, 1848  
Photo © Musée des beaux-arts du Canada, Ottawa

# Régie de la Société

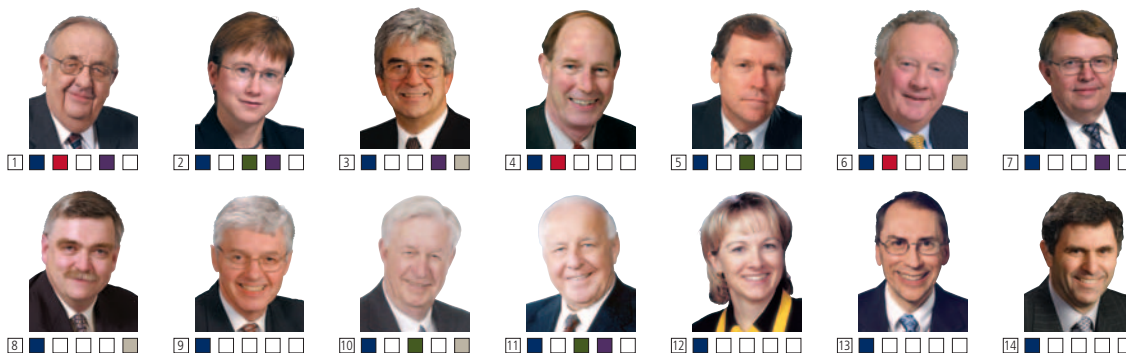
La SADC agit suivant le cadre établi par la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC) et la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Loi sur la SADC énonce la mission, les pouvoirs et les obligations de la Société ; elle présente les modalités générales de l'assurance-dépôts ainsi que d'autres facettes du rôle de la Société. La Société rend compte au Parlement de ses activités par l'intermédiaire du ministre des Finances.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

La *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* prévoit que la Société est administrée par un conseil d'administration composé d'un président, de cinq membres provenant du secteur privé et de cinq administrateurs nommés d'office : le gouverneur de la Banque du Canada,

le sous-ministre des Finances, le surintendant des institutions financières, un surintendant auxiliaire des institutions financières ou un autre représentant officiel du surintendant, et le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

### Le conseil d'administration au 31 mars 2004



**1** Ronald N. Robertson  
Président du conseil  
Société d'assurance-dépôts  
du Canada

**2** Tracey Bakkeli  
T. Bakkeli Consultants Inc.  
Regina

**3** Claude Huot  
Consultant en  
développement économique  
Le Groupe Stragesult  
Montréal

**4** David A. Dodge  
Gouverneur de la Banque  
du Canada  
(*membre d'office*)

**5** John Doran  
Surintendant auxiliaire,  
Surveillance  
Bureau du surintendant des  
institutions financières  
(*membre d'office*)

**6** H. Garfield Emerson  
Président du cabinet national  
et associé principal  
Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.  
Toronto

**7** Bill Knight  
Commissaire  
Agence de la consommation en  
matière financière du Canada  
(*membre d'office*)

**8** Nicholas Le Pan  
Surintendant des  
institutions financières  
(*membre d'office*)

**9** Kevin G. Lynch  
Sous-ministre des Finances  
(*membre d'office*)

**10** Grant Morash  
Conseiller financier  
Halifax

**11** Darryl J. Raymaker  
Associé  
McNally Cuming Raymaker  
Calgary

**12** Julie Dickson  
Surintendante auxiliaire  
Secteur de la réglementation  
Bureau du surintendant des  
institutions financières  
(*substitut*)

**13** David Longworth  
Sous-gouverneur  
Banque du Canada  
(*substitut du gouverneur  
de la Banque du Canada*)

**14** Frank Swedlove  
Sous-ministre délégué  
Direction de la politique  
du secteur financier  
Ministère des Finances, Canada  
(*substitut du sous-ministre des Finances*)

#### Comités du conseil d'administration

- Conseil d'administration
- Comité de direction
- Comité de vérification
- Comité de la régie de la Société
- Comité des ressources humaines et de la rémunération

Au cours de l'exercice 2003-2004, le conseil d'administration s'est concentré sur certains dossiers clés, notamment le suivi des avancées en matière de planification d'urgence, l'initiative de restructuration de la Société en 2003 et ses répercussions, la planification de la relève et les résultats d'un examen externe du conseil d'administration de la SADC par Patrick O'Callaghan and Associates. L'examen a révélé que le conseil est efficace et qu'il a pris d'importantes mesures visant à répondre aux recommandations d'un examen similaire effectué en 2000. Ainsi, la note de rendement du conseil est passé de 7,86 sur 10 (en 2003) à 8,27 sur 10 (en 2004). L'évaluation, par les administrateurs, du rendement du président du conseil est excellente, signe sans équivoque du soutien et de la confiance que ceux-ci lui accordent.

Le conseil a continué à travailler avec la direction de la SADC au processus de planification stratégique annuel de la Société, notamment lors d'une journée de planification en juin 2003. Il s'est en outre réuni pour deux journées de réflexion en mars, afin de discuter d'enjeux stratégiques et d'autres sujets d'importance. Enfin, le conseil s'est penché sur le niveau du financement *ex ante* de la SADC, l'adoption d'une politique de gouvernance du conseil, la santé des institutions membres et la demande d'adhésion d'institutions financières.

Les membres du conseil issus du secteur privé sont rémunérés selon une grille recommandée par le gouvernement et approuvée par décret. En 2003-2004, ceux-ci se sont vu rémunérer un montant total de 252 560 dollars.

## Politique de gouvernance du conseil de la SADC

Adoptée lors de la réunion du conseil le 3 décembre 2003, la nouvelle Politique de gouvernance du conseil de la SADC consigne la vision qu'a le conseil de ses responsabilités et des moyens qui seront utilisés pour les assumer pleinement. La politique se compose de 19 énoncés de principe, lesquels présentent les responsabilités du conseil en matière de surveillance et de leadership. Ainsi, le conseil devra :

- veiller à l'orientation et à la formation continue des nouveaux administrateurs
- tenir à jour un profil des compétences et capacités recherchées chez les administrateurs
- établir les responsabilités et pouvoirs des comités du conseil et de ceux de la direction, de même que ceux du président du conseil et du président et chef de la direction, et l'obligation de rendre compte les concernant
- établir des normes de conduite et de comportement éthique pour les administrateurs et les employés de la SADC, et veiller à leur respect
- planifier la relève des dirigeants de la Société
- attribuer des objectifs au président et chef de la direction et évaluer son rendement
- évaluer périodiquement la mission de la SADC
- approuver chaque année les objectifs, stratégies et budgets opérationnels de l'organisation et évaluer les résultats de leur mise en œuvre
- examiner les risques auxquels fait face la SADC ; élaborer des politiques de gestion des risques et les revoir régulièrement

## Comités du conseil d'administration

Tout travail présenté au conseil d'administration de la SADC est d'abord revu par les comités du conseil. Au 31 mars 2004, le conseil de la SADC

comptait quatre comités permanents, dont le mandat et les activités principales sont résumés ci-dessous :

### Aperçu des comités du conseil de la SADC — Mandat, réunions, composition et activités principales en 2003-2004<sup>a</sup>

Comité et mandat	Nombre de réunions	Composition (au 31 mars 2004)	Activités principales
<b>Comité de direction</b> — <i>En charge des nouveaux enjeux et de toute question délicate que lui soumet le conseil, le président du conseil ou le président et chef de la direction</i>	0	R.N. Robertson (président) D.A. Dodge H.G. Emerson	s/o
<b>Comité de vérification<sup>b</sup></b> — <i>Surveillance des vérifications, conseils en matière financière auprès du conseil et supervision de la gestion des risques</i>	3	T. Bakkeli (présidente) J. Doran G. Morash D. Raymaker	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Examen des états financiers 2002-2003</li> <li>■ Évaluation des effets du rajustement qualitatif sur la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts</li> <li>■ Évaluation des données considérées dans la prise de décision relative au financement <i>ex ante</i></li> <li>■ Supervision des préparations en vue de l'examen spécial de la SADC, en 2004, par le Bureau du vérificateur général</li> <li>■ Supervision de la mise en œuvre de la GRE</li> </ul>
<b>Comité de la régie de la Société</b> — <i>S'assurer qu'existent les structures et les processus nécessaires au contrôle et à l'orientation efficaces des activités de la SADC, notamment : examen de la composition du conseil, recommandation des candidats potentiels au poste d'administrateur et examen du mandat du conseil</i>	3	R.N. Robertson (président) T. Bakkeli C. Huot B. Knight D. Raymaker	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Examen du processus de sélection et de proposition de candidats au poste d'administrateur</li> <li>■ Élaboration du plan de relève du président et chef de la direction</li> <li>■ Examen du mandat de tous les comités du conseil de la SADC</li> <li>■ Élaboration de la réponse au Bureau du vérificateur général au sujet du rapport sur la régie des sociétés d'État (le chapitre 18 du rapport du BVG), dans laquelle il est indiqué que la SADC tient compte du rapport et a pris les mesures nécessaires pour suivre les recommandations concernant la régie des sociétés d'État.</li> </ul>
<b>Comité des ressources humaines et de la rémunération</b> — <i>Étude de toute question liée aux ressources humaines et recommandations au conseil à leur égard (politiques, planification de la relève, respect des dispositions légales, rémunération et plaintes)</i>	4	H.G. Emerson (président) C. Huot N. Le Pan G. Morash	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Évaluation du rendement du président et chef de la direction (pour 2002-2003)</li> <li>■ Examen des objectifs du président et chef de la direction pour l'exercice 2004-2005 et recommandations au conseil à cet égard</li> <li>■ Formulation des objectifs du vice-président directeur et chef de l'exploitation pour l'exercice 2004-2005</li> <li>■ Suivi des conséquences sur la SADC de la restructuration effectuée en mars 2003</li> </ul>

<sup>a</sup> La participation des administrateurs (y compris des membres d'office et des substituts) aux divers comités est illustrée à la page 38.

<sup>b</sup> Le Comité de vérification a continué à faire appel aux services d'un expert-comptable, M. Graeme Rutledge, associé en vérification ayant par le passé effectué la vérification des comptes de plusieurs institutions financières importantes. M. Rutledge a fourni son aide et ses conseils financiers avisés au comité tout au long de l'année. Le comité continuera à faire appel à ses services au besoin.

Un **Comité des administrateurs issus du secteur privé** a été mis sur pied en mars 2004. Il doit, en collaboration avec la direction, travailler expressément à l'amélioration de l'application de la réglementation visant le secteur financier. Dans le budget 2004, le ministre des Finances a indiqué le besoin d'éliminer le chevauchement des fonctions et des tâches entre la SADC et le BSIF afin d'alléger le fardeau réglementaire des

institutions membres. À l'heure actuelle, la SADC cherche à simplifier davantage les fonctions des services administratifs et généraux des deux organisations. Le 31 mars 2004, Ronald N. Robertson a présidé le Comité des administrateurs issus du secteur privé, dont font aussi partie Tracey Bakkeli, Garfield Emerson, Claude Huot, Grant Morash et Darryl J. Raymaker.

### Participation aux réunions<sup>a</sup> (du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004)

	Comités du conseil d'administration <sup>b</sup>				
	Conseil d'administration	Comité de direction	Comité de vérification	Comité de la régie de la Société	Comité des ressources humaines et de la rémunération
Nombre de réunions	8 <sup>c</sup>	<sup>d</sup>	3	4	3 <sup>e</sup>
<b>Présences</b>					
R.N. Robertson — président du conseil	8		3	4	3
V. Bergeron <sup>f</sup>	3		1		
H.G. Emerson	7				3
T. Bakkeli	8		3	4	
D. Raymaker	8			4	2
G. Morash	8		3		3
C. Huot <sup>g</sup>	5				1
<b>Membres d'office (substituts) :</b>					
D.A. Dodge (C. Freedman) (D. Longworth) <sup>h</sup>	5 (5)				
N. Le Pan (J. Dickson)	7				3
J. Doran	3		3		
K. Lynch (M. Horgan) (R. Hamilton) (F. Swedlove) <sup>i</sup>	2 (6)				
B. Knight	8			4	

<sup>a</sup> Y compris par téléphone.

<sup>b</sup> Un Comité des administrateurs issus du secteur privé a été mis sur pied à la fin de l'exercice financier.

<sup>c</sup> Y compris la séance de planification stratégique, la séance d'information, les journées de réflexion et la réunion extraordinaire du conseil d'administration.

<sup>d</sup> Le Comité de direction ne s'est pas réuni en 2003-2004.

<sup>e</sup> Y compris une séance d'information au Centre de ressources humaines du Canada (CRHC).

<sup>f</sup> Le mandat de V. Bergeron a pris fin le 28 octobre 2003.

<sup>g</sup> C. Huot a été nommé au conseil le 28 octobre 2003.

<sup>h</sup> D. Longworth a remplacé C. Freedman comme substitut du gouverneur de la Banque du Canada à compter du 24 juin 2003. C. Goodlet a assisté à la séance de planification stratégique du conseil à titre d'observateur de la Banque du Canada.

<sup>i</sup> R. Hamilton a remplacé M. Horgan comme substitut du sous-ministre des Finances à compter du 26 mai 2003. F. Swedlove a remplacé R. Hamilton comme substitut du sous-ministre des Finances à compter du 30 octobre 2003.

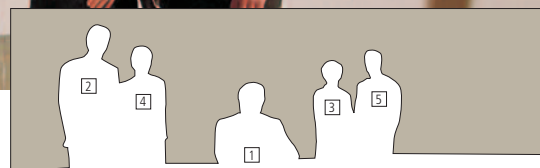


## DIRECTION

La direction de la SADC se compose du président et chef de la direction ainsi que de dirigeants nommés par le conseil d'administration, conformément au *Règlement administratif général de la SADC* pris en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. Le président et chef de la direction est nommé par le gouverneur en conseil pour un mandat de cinq ans.

Les échelles de salaire des dirigeants de la SADC sont les suivantes :

- poste de président et chef de la direction : 182 500 \$ à 214 700 \$
- poste de vice-président directeur et chef de l'exploitation : 152 625 \$ à 203 500 \$
- poste de vice-président : 146 280 \$ à 195 035 \$



### La direction de la SADC se compose ainsi :

1 Jean Pierre Sabourin  
Président et chef de la direction

2 Guy L. Saint-Pierre  
Vice-président directeur et chef  
de l'exploitation

3 Michèle Bourque  
Vice-présidente  
Assurance et Évaluation des risques

4 M. Claudia Morrow  
Vice-présidente  
Affaires générales, conseillère générale  
et secrétaire de la Société

5 Thomas J. Vice  
Vice-président  
Finance et Administration,  
et directeur financier

## COMITÉS INTERINSTITUTIONS

Créé en vertu de l'Entente d'alliance stratégique SADC / BSIF, le **Comité de liaison BSIF / SADC** est présidé conjointement par le surintendant des institutions financières et par le président du conseil d'administration de la Société. Il coordonne les activités du BSIF et de la SADC afin

d'éviter le chevauchement des tâches et les coûts superflus, et de promouvoir des relations de travail étroites et efficaces entre les deux organismes.

Au 31 mars 2004, le comité regroupait les personnes suivantes :

### *Co-président*

**Nicholas Le Pan**  
Surintendant des institutions financières  
BSIF

### *Co-président*

**Ronald N. Robertson**  
Président du conseil d'administration  
SADC

### *Membres*

**Jean Pierre Sabourin**  
Président et chef de la direction  
SADC

**Guy L. Saint-Pierre**  
Vice-président directeur et  
chef de l'exploitation  
SADC

**Michèle Bourque**  
Vice-présidente,  
Assurance et Évaluation des risques  
SADC

**John Doran**  
Surintendant auxiliaire  
Surveillance  
BSIF

**Pamela Hopkins**  
Administratrice déléguée  
BSIF

## COMITÉS DE LA SADC

Créé en 1993, le **Groupe consultatif des biens immobiliers** fournit ses conseils à la direction de la SADC afin que celle-ci optimise ses recouvrements sur d'importants biens immobiliers dans lesquels la Société a des intérêts. Au cours des dernières années, le groupe a mis la vaste

expérience de ses membres en gestion et en affaires au profit de l'élaboration de stratégies de recouvrement et de la réalisation des biens immobiliers. Au 31 mars 2004, le groupe se composait des personnes suivantes :

### *Président*

**Daniel F. Sullivan**  
Président délégué du conseil  
Produits industriels et immobilier  
Scotia Capital Inc.

### *Membres*

**J. Lorne Braithwaite**  
Président et chef de la direction  
Park Avenue Ventures

**Randy M. Grimes**  
Directeur  
Groupe IBI

**Stephen E. Johnson**  
Président et chef de la direction  
Canadian Real Estate Investment Trust

**Alvin G. Poettcker**  
Président et chef de la direction  
UBC Properties Trust

**Kenneth Rotenberg**  
Président  
Kenair Apartments Limited

**E. John Latimer**  
Directeur  
Talisker Corporation

## COMITÉ DE LA HAUTE DIRECTION DE LA SADC

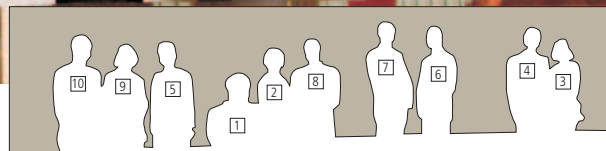
Le **Comité de la haute direction** de la SADC joue un rôle majeur dans toutes les activités de la Société. Ses membres sont responsables, ensemble et à titre individuel, des fonctions internes au

quotidien de la Société ; ils collaborent avec les homologues fédéral et provinciaux de la SADC, ou avec des organisations internationales, à toute une série de questions.



- 1 Jean Pierre Sabourin
- 2 Michèle Bourque
- 3 Margaret Saxon-Kopke
- 4 Guy L. Saint-Pierre
- 5 M. Claudia Morrow

- 6 Keith Adam
- 7 Ken Mylrea
- 8 Thomas J. Vice
- 9 Patricia Griffin-Dobson
- 10 Jacques Hudon



## RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES DE LA SADC

En tant que société d'État, la SADC doit se conformer à diverses lois, y compris la *Loi sur la gestion des finances publiques*, en vertu de laquelle la SADC doit soumettre chaque année à l'approbation du ministre un plan d'entreprise (ainsi qu'un résumé de ce plan) et un rapport annuel. Le ministre dépose ensuite le résumé du plan d'entreprise et le rapport annuel de la SADC devant chaque chambre du Parlement.

En 2003-2004, la SADC a soumis au ministre son plan d'entreprise, le résumé du plan d'entreprise et le rapport annuel dans les délais prescrits par la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Au cours de l'exercice, la SADC a dû rendre compte de son respect des exigences légales concernant :

### *La Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels*

L'an dernier, la SADC a reçu 12 demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Aucune demande n'était en suspens depuis la

## Politique sur la divulgation interne

*La Politique de la SADC sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail vise à :*

- prévoir un processus efficace permettant aux employés de faire état des questions qu'ils peuvent avoir concernant des actes fautifs
- veiller à ce que les employés qui font part de leurs préoccupations et qui divulguent en toute bonne foi de l'information à cet égard soient traités équitablement et soient à l'abri de représailles
- s'assurer que leurs préoccupations sont traitées avec compétence et sont réglées rapidement et de façon constante et conforme aux exigences, aux valeurs et à l'éthique définies dans le *Code régissant les conflits d'intérêts* de la SADC et le *Code de conduite professionnelle et de comportement éthique* de la SADC

période précédente. Six demandes ont été honorées au cours de la période : la SADC a répondu à deux des six demandes dans les trente jours ; pour l'une des demandes, la SADC a fourni l'information demandée, sous forme tronquée, dans les trente jours ; elle n'a pu répondre à deux demandes car l'information n'existait pas à la Société ; pour la dernière, la personne demandant les renseignements a retiré sa requête. Six demandes ont été reportées à l'exercice financier 2004-2005.

Au cours de l'exercice 2003-2004, la SADC n'a reçu aucune demande en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

### La santé et la sécurité au travail

La Société est assujettie à la partie II du *Code canadien du travail* et à ses règlements relatifs à la santé et à la sécurité au travail. Comme l'exige le *Code canadien du travail*, la SADC dispose d'un Comité de santé et de sécurité composé d'employés et de représentants de la direction. Le comité s'est réuni à 11 reprises en 2003-2004.

## Code de conduite professionnelle et de comportement éthique de la SADC

Le *Code de conduite professionnelle et de comportement éthique* de la SADC définit les normes de conduite auxquelles le personnel de la SADC est tenu de se conformer. Il vise à favoriser un milieu de travail sain et respectueux, tout en perpétuant la tradition de professionnalisme et d'excellence cultivée par la Société.

Le code fixe la conduite que la SADC s'attend à voir adopter par ses employés, dans le respect des valeurs de professionnalisme et d'excellence, d'intégrité et de loyauté, de respect et d'équité, et de communication et de travail d'équipe. Le code régit également des questions telles que le professionnalisme, les relations famille-travail sur le lieu de travail, la ponctualité et l'absentéisme.

L'adhésion au code est une condition *sine qua non* de travail à la SADC ; tout employé doit s'engager à le respecter. Le respect du code est évalué chaque année, au moment de l'évaluation du rendement de l'employé.

Comme l'exige la réglementation canadienne en matière de santé et de sécurité au travail, la SADC doit soumettre chaque année à Développement des ressources humaines Canada un rapport sur les accidents, blessures et activités en matière de santé et de sécurité qui ont marqué l'année. Le 1<sup>er</sup> mars 2004, La SADC n'avait aucun accident ni blessure à rapporter à l'égard de 2003.

### Les langues officielles

Le 23 mai 2003, la SADC a remis au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) son évaluation annuelle sur l'usage des langues officielles à la Société pour l'exercice 2002-2003. Le SCT a confirmé que la SADC a rempli ses obligations.

### L'équité en matière d'emploi

Dans son énoncé de mission, la SADC s'engage à « créer à l'intention de son personnel un milieu de travail où chacun est traité avec équité et bénéficie des occasions et des encouragements nécessaires à son plein épanouissement ». La Société continue à promouvoir l'équité en matière

d'emploi par le biais d'initiatives telles que la campagne de discrimination raciale, la promotion de la diversité à l'embauche et l'accès pour tous aux mêmes possibilités de formation. Le plan d'équité en matière d'emploi de la SADC, qui fait partie du Plan stratégique en matière de ressources humaines de la SADC, est en cours de révision, suite à la restructuration organisationnelle de la Société. La SADC a soumis son rapport annuel sur l'équité en matière d'emploi pour l'année 2002, le 23 mai 2003.

### Le multiculturalisme

La présence accrue de la SADC sur la scène internationale a multiplié les occasions de sensibilisation aux différences culturelles. Les activités que la Société a entreprises en vertu du Programme du multiculturalisme se trouvent dans le rapport annuel que celle-ci a remis au ministre du Patrimoine canadien. La Société a soumis son rapport sur le multiculturalisme pour l'exercice 2002-2003, le 16 octobre 2003.



Robert C. Todd, *Le chantier maritime d'Allan Gilmour and Company à l'anse au Foulon, à Québec, vu du sud, 1840*  
Photo © Musée des beaux-arts du Canada, Ottawa

# Renseignements utiles sur la SADC

La SADC s'est engagée à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts et à les renseigner sur les services qu'elle offre. Voici les coordonnées de la SADC.

## SIÈGE SOCIAL

### **Société d'assurance-dépôts du Canada**

50, rue O'Connor, 17<sup>e</sup> étage  
C.P. 2340, succursale D  
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Service d'information sans frais :

1 800 461-SADC (7232)

Site Web : [www.sadc.ca](http://www.sadc.ca)

Courriel : [info@sadc.ca](mailto:info@sadc.ca)

Télécopieur : (613) 996-6095

## BUREAU DE TORONTO

### **Société d'assurance-dépôts du Canada**

79, rue Wellington Ouest  
Bureau 1200, C.P. 156  
Toronto (Ontario) M5K 1H1

# Revue financière

## ANALYSE PAR LA DIRECTION

### Points saillants du bilan

#### *Encaisse et placements*

Au 31 mars 2004, le solde combiné de l'encaisse et des placements s'établissait à 1 195 millions de dollars, soit 629 millions de dollars en liquidités et placements à court terme et 566 millions de dollars en placements. Le rendement moyen pondéré a été de 2,60 pour 100. La provenance et l'utilisation de l'encaisse sont décrites de façon détaillée dans l'état des flux de trésorerie.

#### *Stratégie de placement de la SADC*

La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux principes de base clés :

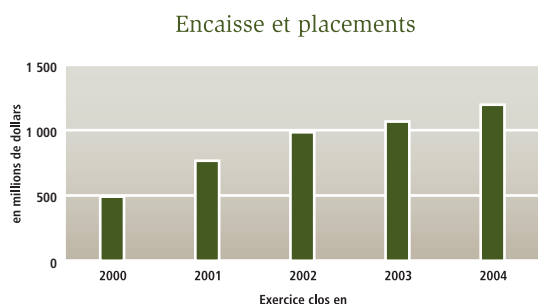
- i) le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital ;
- ii) le portefeuille de placement constitue la première source de financement de toute activité d'intervention.

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille de placement prudent. Elle gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des*

*risques financiers* (Lignes directrices) que le ministre des Finances a émises à l'intention des sociétés d'État. La SADC a mis en œuvre une politique de placement en vertu de laquelle elle ne peut investir que dans des titres qui atteignent ou dépassent les critères de qualité du crédit définis dans les Lignes directrices. De même, cette politique limite davantage les risques encourus en fixant le montant et l'échéance maximum des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés.

#### **Réclamations nettes à recouvrer et recouvrements futurs**

Les réclamations nettes à recouvrer ont augmenté de 14,6 millions de dollars et s'élevaient à 28,5 millions de dollars au 31 mars 2004. Au cours de l'exercice, la SADC a comptabilisé des réclamations supplémentaires de 20,8 millions de dollars contrebalancées par des recouvrements de 600 000 \$ et une augmentation de la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer de 5,6 millions de dollars. Ces réclamations supplémentaires représentent un montant à recouvrer en fin de liquidation de 16 millions de dollars à l'égard de la Compagnie de fiducie Confédération (14 millions de dollars) et de la Société d'Hypothèque Security Home (2 millions de dollars), ainsi qu'un montant additionnel de 4,8 millions de dollars à recouvrer à l'endroit de la Compagnie Trust Central Guaranty. Au 31 mars 2004, la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer était de 9,6 millions de dollars.





Les liquidateurs des institutions faillies gèrent actuellement un actif résiduel d'environ 102 millions de dollars. En plus de ses réclamations nettes à recouvrer, la SADC envisage d'autres recouvrements éventuels de l'ordre de 24 millions de dollars à l'égard de ces ex-institutions, ce qui porterait le total des recouvrements futurs à environ 53 millions de dollars. Ces sommes supplémentaires représentent essentiellement des recouvrements de sommes radiées

antérieurement. On ne les retrouve pas dans les états financiers de la SADC car le moment et le montant de ces recouvrements futurs font l'objet d'une grande incertitude, en raison notamment de désaccords entre créanciers, de poursuites visant des institutions faillies ou des éléments d'actif particuliers, et de la qualité des éléments d'actif résiduels non liquides.

### Reclamations à recouvrer et recouvrements et pertes concernant des réclamations et des prêts liés à l'actif d'institutions faillies

Institution (méthode de règlement de la faillite — année de faillite)	Total des réclamations et des prêts de la SADC (en millions de dollars)	Recouvrements de la SADC au 31 mars 2004 (en millions de dollars)	Prévisions de recouvrements futurs pour la SADC (en millions de dollars)	Prévisions de pertes (gains) pour la SADC	
				en pourcentage des réclamations et des prêts (valeur nominale)	en pourcentage des réclamations et des prêts (VAN <sup>a</sup> )
Saskatchewan Trust Company (liquidation formelle — 1991)	64	56	1	10 %	18 %
La Société de Prêts Standard et la Compagnie Trust Standard (liquidation formelle — 1991)	1 321	1 124	11	14 %	25 %
Shoppers Trust Co. (liquidation formelle — 1992)	492	464	3	5 %	15 %
Adelaide Capital Corp. (accord de crédit et de gestion — 1992)	1 588	1 477	13	6 %	12 %
Compagnie Trust Central Guaranty (liquidation formelle — 1992)	500 <sup>b</sup>	0	5	b	b
Compagnie de fiducie Confédération (liquidation formelle — 1994)	680	700	14	(5 %)	2 %
Compagnie de fiducie Income (liquidation formelle — 1995)	193	174	3	8 %	15 %
Société d'Hypothèque Security Home (liquidation formelle — 1996)	42	41	3	(5 %)	17 %

<sup>a</sup> Toutes les rentrées de fonds sont actualisées sur une base annuelle, à la date de la faillite, aux fins du calcul de la valeur actualisée nette.

<sup>b</sup> Le montant de la réclamation se rapproche de celui de la perte liée à la faillite de la Compagnie Trust Central Guaranty et de la Société d'hypothèque Central Guaranty. La SADC a facilité le virement de l'actif des deux institutions, évalué à 9,8 milliards de dollars, à la Banque Toronto-Dominion en accordant à cette dernière diverses garanties couvrant une partie des pertes de capital et de revenus, et en accordant également un prêt à Adelaide Capital Corporation. Les pertes liées à cette faillite, nettes des recouvrements futurs attendus, représentent environ 5 pour 100 des dépôts assurés, de 9,8 milliards de dollars, que détenaient en 1992 la Compagnie Trust Central Guaranty et la Société d'hypothèque Central Guaranty.



### Actif d'impôts futurs

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfiques et doit donc payer de l'impôt sur ses bénéfiques imposables. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la SADC n'est pas imposable. Les bénéfiques imposables de la SADC résultent donc essentiellement des intérêts sur encaisse et placements auxquels sont appliquées les déductions dont la SADC peut se prévaloir. La SADC a subi des pertes de 28 millions de dollars qu'elle peut reporter en vue de réduire ses bénéfiques imposables des exercices ultérieurs. L'avantage fiscal lié à ces pertes vient à échéance le 31 mars 2005.

Les actifs et les passifs d'impôts futurs que constate la SADC correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. Par ailleurs, les économies futures rattachées aux actifs d'impôts, y compris les pertes fiscales inutilisées reportées sur les exercices ultérieurs, sont constatées sous réserve d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, lorsque l'utilisation de ces pertes est plus probable qu'improbable.

Suivant la recommandation de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), l'actif d'impôts futurs est réévalué chaque année. Au 31 mars 2004, cet actif s'élevait à 11,7 millions de dollars, soit une réduction de 4 millions de dollars par rapport au 31 mars 2003.

### Provision pour garanties

La provision pour garanties se rapporte aux garanties de découvert que la SADC a accordées à la Banque Toronto-Dominion, le 31 décembre 1992, afin de faciliter le transfert à cette dernière d'éléments d'actif de la Compagnie Trust Central Guaranty et de la Société d'hypothèque Central Guaranty, d'une valeur de 9,8 milliards de dollars.

Au 31 mars 2004, la provision pour garanties s'élevait à 2,5 millions de dollars, soit une diminution de 2,8 millions par rapport à son niveau de 5,3 millions de dollars au 31 mars 2003. Au cours de l'exercice 2003-2004, la SADC a recouvré 81 000 \$ (après déduction des paiements effectués par la SADC) de la Banque Toronto-Dominion au titre de ces garanties ; elle a également abaissé ses prévisions en matière de provision pour garanties de 2,9 millions de dollars. Tel qu'il est mentionné dans la note complémentaire 6 des états financiers (Provision pour garanties), les garanties étaient en vigueur jusqu'au 31 décembre 2002. Cependant, elles prévoient que les réclamations concernant des pertes subies pendant la période visée par les garanties peuvent être soumises à la SADC après cette date.

À l'origine, ces garanties de découvert couvraient 2 milliards de dollars en prêts commerciaux, 4,26 milliards de dollars en prêts hypothécaires résidentiels et 840 millions de dollars en prêts personnels. Cependant, le montant maximal des réclamations pouvant être honorées en vertu de ces garanties a été fixé à 2,49 milliards de dollars. Depuis 1992, les coûts nets de la SADC au titre des garanties se sont élevés à 172 millions de dollars.

#### Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque probablement de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Au 31 mars 2004, la provision était de 550 millions de dollars, soit au même niveau qu'au 31 mars 2003.

L'estimation de la provision repose sur un certain nombre de données, dont le volume des dépôts assurés, les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres, ainsi que le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique qu'axée sur le marché. On a eu recours aux statistiques de probabilité de Moody's et de Standard & Poor's pour établir la perspective historique, tandis que pour la perspective axée sur le marché, on a fait appel à Moody's KMV, une société chef de file dans le secteur des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

L'estimation du pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies par la SADC dans les dossiers de liquidation de ses institutions membres depuis que cette dernière est tenue, conformément aux modifications apportées à sa loi constitutive en 1987, de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte.

#### Financement *ex ante*

La SADC reconnaît que le bon fonctionnement d'un régime d'assurance-dépôts sain requiert des ressources financières adéquates. Il ne doit pas y avoir le moindre doute quant à la suffisance des ressources dont dispose la Société pour se protéger des risques auxquels elle s'expose. Au cours de l'exercice, elle a mené des travaux

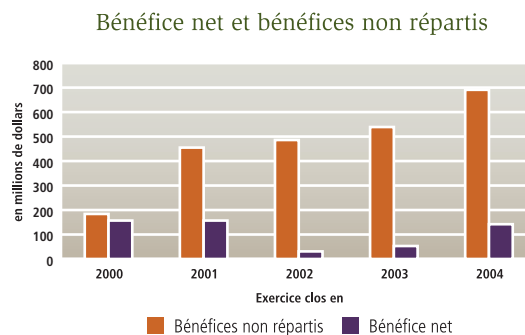
pour évaluer le bien-fondé d'un financement *ex ante* et en déterminer le montant. Sur la scène internationale, les assureurs-dépôts considèrent que le financement *ex ante* constitue une pratique exemplaire.

Les travaux ont été menés selon deux approches différentes. Il y a d'abord eu évaluation des caractéristiques particulières des institutions actuellement membres de la SADC, dont le volume de dépôts assurés qu'elles détiennent et le niveau de leur capital réglementaire. Ensuite, la SADC a recouru à la méthode de Monte-Carlo, une méthode de modélisation statistique qui a déjà servi à établir le financement *ex ante* de plusieurs régimes d'assurance-dépôts dans le monde. Cette technique s'appuie sur les particularités des institutions membres de la SADC, incluant les prévisions de défaillance à leur égard établies à partir des statistiques produites par les agences de notation, le volume des dépôts assurés qu'elles détiennent, et une estimation des pertes en cas de défaillance, calculée d'après les pertes enregistrées par la SADC dans le passé. En appuyant la méthode de Monte-Carlo sur ces renseignements, la SADC a procédé à une distribution des pertes liées à l'assurance et déterminé ainsi l'ampleur du financement *ex ante* qui conviendrait.

À la lumière de ces travaux, le conseil d'administration de la SADC a jugé qu'un financement *ex ante* serait approprié en cas d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Il a par ailleurs été déterminé que la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC, servirait au financement *ex ante*. À l'heure actuelle, le niveau cible d'un tel financement est établi entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés, ce qui représente une fourchette d'environ 1,4 à 1,8 milliard de dollars, d'après le volume des dépôts assurés au 30 avril 2003. Au 31 mars 2004, le niveau était de 1,2 milliard de dollars ou 34 points de base. Selon les prévisions actuelles figurant dans le Plan d'entreprise 2004-2005 à 2008-2009 de la SADC, il atteindra la fourchette cible au cours de la période visée par le plan d'entreprise.

### Sommaire de l'état des résultats et des bénéfices non répartis

La SADC a clos l'exercice 2003-2004 avec des bénéfices non répartis de 681 millions de dollars, soit 142 millions de dollars de plus qu'en 2003. À la fin de l'exercice, les revenus ont totalisé 160 millions de dollars. Cette somme, défalquée



du total des dépenses et des rajustements de 18 millions de dollars, porte le bénéfice net à 142 millions de dollars pour l'exercice.

Le revenu en primes a atteint 109 millions de dollars en 2003-2004, comparativement à 76 millions en 2002-2003. Cette augmentation de 33 millions de dollars s'explique par la croissance des dépôts assurés et le changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres.

La SADC continue de générer des intérêts sur encaisse et placements qui suffisent à appuyer ses activités. Les intérêts sur encaisse et placements ont atteint 35 millions de dollars en 2003-2004, soit 3 millions de plus qu'à l'exercice précédent.

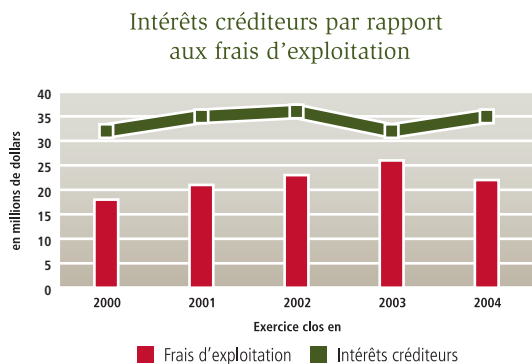
Au cours de l'exercice, la SADC a constaté des produits divers de 16 millions de dollars se rapportant essentiellement à des sommes à recevoir en fin de liquidation de la Compagnie de fiducie Confédération et de la Société d'Hypothèque Security Home.

Au 31 mars 2004, les frais d'exploitation s'élevaient à 22 millions de dollars (comparativement à 26 millions en 2002-2003). Cette différence s'explique par la restructuration organisationnelle qui a pris fin en 2002-2003 et par les économies de près de 4 millions de dollars ainsi générées par rapport à 2002-2003 à l'égard des traitements et des autres frais de personnel.

## RÉSULTATS PAR RAPPORT AU PLAN D'ENTREPRISE 2003-2004

### Bilan

Au 31 mars 2004, l'actif totalisait 1 243 millions de dollars, comparativement aux 1 197 millions de dollars prévus dans le plan. Cette différence de 46 millions de dollars est attribuable au solde plus élevé que prévu de l'encaisse et des placements (15 millions de dollars) et des réclamations nettes à recouvrer (29 millions de dollars). En ce qui concerne l'encaisse et les placements, l'écart positif s'explique essentiellement par un revenu en primes plus élevé que prévu (31 millions de dollars), combiné à des frais d'exploitation inférieurs de 3 millions de dollars au plan défalqués des encaissements de sommes radiées inférieurs au plan ainsi que des intérêts sur encaisse et placements moins élevés que prévu. Le montant net des réclamations à recouvrer



dépasse les prévisions du plan en raison de délais dans les recouvrements attendus d'institutions en liquidation et de la comptabilisation de nouvelles réclamations à recouvrer. Au cours de l'exercice, la SADC a comptabilisé des réclamations supplémentaires de 20,8 millions de dollars qu'ont contrebalancé des recouvrements de 600 000 \$ et une augmentation de la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer de 5,6 millions de dollars. Les réclamations à recouvrer supplémentaires représentent des sommes à recouvrer en fin de liquidation à l'égard de la Compagnie de fiducie Confédération (14 millions de dollars) et de la Société d'Hypothèque Security Home (2 millions de dollars), ainsi qu'un montant additionnel de 4,8 millions de dollars à recouvrer à l'endroit de la Compagnie Trust Central Guaranty.

### État des résultats et des bénéfices non répartis

Au cours de l'exercice, les revenus ont totalisé 160 millions de dollars, soit 43 millions de plus que prévu dans le plan, en raison du revenu en primes et des produits divers supérieurs aux prévisions que contrebalancent des intérêts sur encaisse et placements moins élevés que prévu. Le revenu en primes, de 109 millions de dollars, dépasse de 31 millions de dollars les chiffres du

plan en raison à la fois de la croissance plus marquée que prévu du volume des dépôts assurés et du changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres. Les produits divers ont dépassé de 16 millions de dollars les prévisions du plan. Cette différence résulte des sommes perçues ou à recouvrer en fin de liquidation, comptabilisées pendant l'exercice. Les intérêts sur encaisse et placements ont totalisé 35 millions de dollars, soit 4 millions de moins que prévu. Cet écart est le résultat de rendements moins élevés que prévu durant l'exercice.

Au 31 mars 2004, le bénéfice net était de 142 millions de dollars, soit 38 millions de plus que prévu. Cette différence est principalement attribuable au revenu en primes et aux produits divers plus élevés que prévu, que contrebalancent en partie des intérêts sur encaisse et placements inférieurs aux prévisions, ainsi qu'à des recouvrements de sommes radiées moins élevés que prévu.

Au cours de l'exercice, les frais d'exploitation de la SADC se sont élevés à 22 millions de dollars, comparativement aux 25 millions prévus dans le plan. Cette différence résulte essentiellement de la restructuration que la SADC a menée à bien

en 2002-2003 et qui s'est traduite par des traitements et autres frais de personnel inférieurs de 2 millions de dollars aux prévisions du plan.

Les bénéfices non répartis, de 681 millions de dollars en fin d'exercice, étaient de 9 millions de dollars inférieurs au plan. Cet écart est attribuable au solde d'ouverture du surplus, de 47 millions de dollars inférieur au plan, compensé par un bénéfice net au 31 mars 2004 plus élevé que prévu.

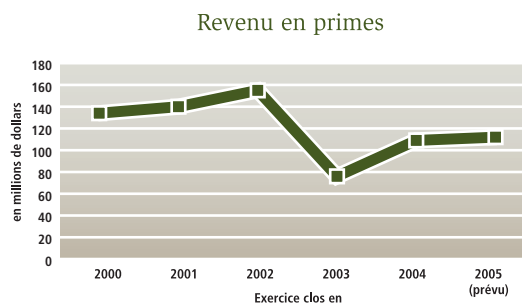
#### Plan d'entreprise 2004-2005<sup>7</sup>

La SADC ne modifiera pas ses taux de primes pour l'exercice comptable des primes 2004.

Le revenu en primes pour l'exercice 2004-2005 devrait atteindre 112 millions de dollars. La Société s'attend également à ce que les intérêts sur encaisse et placements et les produits divers s'élèvent à 43 millions de dollars, ce qui devrait

porter le total de ses revenus à 155 millions de dollars. Cette somme, défalquée du total net des dépenses établi à 13 millions de dollars, devrait produire un bénéfice net avant réduction de l'actif d'impôts futurs de 142 millions de dollars.

Au 31 mars 2005, l'encaisse et les placements ainsi que les bénéfices non répartis devraient atteindre respectivement 1 342 millions de dollars et 793 millions de dollars.



<sup>7</sup> Les chiffres du plan 2004-2005 sont tirés du Plan d'entreprise 2004-2005 à 2008-2009 de la SADC et reposent sur certaines hypothèses formulées dans le plan, notamment à l'égard du revenu en primes, du rendement des placements, des faillites d'institutions membres et des effectifs de la SADC. Les chiffres réels pourraient s'écarter considérablement des chiffres du plan.

## Bilan

(au 31 mars)

	en millions de dollars		
	Plan d'entreprise 2004-2005	Chiffres réels 2003-2004	Plan d'entreprise 2003-2004
<b>Actif</b>			
Encaisse et placements	1 342	1 195	1 180
Débiteurs	5	5	5
	<u>1 347</u>	<u>1 200</u>	<u>1 185</u>
Immobilisations	2	2	1
Réclamations à recouvrer	–	38	–
Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	–	(9)	–
	<u>1 349</u>	<u>1 231</u>	<u>1 186</u>
Actif d'impôts futurs	4	12	11
Total de l'actif	<u>1 353</u>	<u>1 243</u>	<u>1 197</u>
<b>Passif</b>			
Créditeurs	7	9	7
Provision pour garanties	3	3	–
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	550	550	500
	<u>560</u>	<u>562</u>	<u>507</u>
Bénéfices non répartis	793	681	690
Total du passif et des bénéfices non répartis	<u>1 353</u>	<u>1 243</u>	<u>1 197</u>

## État des résultats et des bénéfices non répartis

(pour l'exercice clos le 31 mars)

<b>Revenu</b>			
Primes	112	109	78
Intérêt sur encaisse et placements	41	35	39
Produits divers	2	16	–
	<u>155</u>	<u>160</u>	<u>117</u>
<b>Dépenses</b>			
Frais d'exploitation	24	22	25
Redressement des provisions pour pertes	3	3	2
Recouvrement de sommes radiées	(14)	(11)	(19)
	<u>13</u>	<u>14</u>	<u>8</u>
Bénéfice net avant réduction de l'actif d'impôts futurs	142	146	109
Réduction de l'actif d'impôts futurs	(10)	(4)	(5)
Bénéfice net	132	142	104
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	661	539	586
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<u>793</u>	<u>681</u>	<u>690</u>

## GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE :

Processus qui vise à identifier, évaluer, gérer et contrôler en tout temps des risques importants inhérents aux objectifs commerciaux, aux stratégies d'entreprise, aux plans d'exploitation et aux activités d'une organisation.

### Gestion des risques

La SADC reconnaît l'importance d'une régie d'entreprise et d'une gestion saines et efficaces. Ainsi, elle a commencé à mettre en place une fonction de gestion des risques de l'entreprise (GRE). Une telle initiative vise à améliorer les pratiques actuelles de la SADC, l'objectif étant de montrer que ses risques sont assujettis à une GRE et une régie d'entreprise efficaces, que toute étude des risques relève d'un cadre de prises de décision stratégiques et quotidiennes et que la gestion des risques s'inscrit dans une culture de gestion des risques efficace.

Au cours de la dernière année, la SADC a posé les bases d'une GRE, sur lesquelles elle a commencé à construire. Dans le cadre de la restructuration de ses opérations en 2003, la SADC a mis en place une fonction des risques de l'entreprise à part entière pour favoriser une meilleure coordination de la GRE à la Société. Les premières mesures dans ce sens ont consisté en l'approbation d'une Politique de gouvernance du conseil (qui définit notamment les responsabilités du conseil en matière de GRE et le rôle de soutien de la direction à cet égard) et en la mise sur pied

### Catégories de risques de l'entreprise à la SADC

**Risque d'assurance :** pour la SADC, le risque de perte lié aux activités d'assurance des dépôts (ou le coût d'intervention en cas de faillite d'une institution membre).

**Risque financier :** le risque lié à la gestion des éléments d'actif et de passif de la SADC figurant au bilan et hors bilan.

**Risque opérationnel :** le risque de perte auquel est exposée la SADC en cas de perturbation de ses activités, imputable à une erreur humaine, une insuffisance ou une défaillance des processus ou de la technologie, ou à un événement extérieur.

**Risque de réputation :** le risque d'atteinte à la crédibilité de la SADC et à la confiance qu'on porte à cette dernière.



d'un Comité de gestion des risques de l'entreprise (Comité GRE), composé des dirigeants de la Société, dont le rôle est d'approuver le processus de GRE et de contrôler les résultats obtenus.

Par la suite, la SADC a procédé à l'évaluation préalable de l'importance et de l'ampleur des risques auxquels elle est exposée. Ainsi, la direction a :

- mis à jour les catégories de risques de l'entreprise auxquels la SADC fait face, qui se divisent en 18 risques précis, ainsi que les définitions et les exemples qui s'y rapportent ;
- évalué l'importance de chaque risque (c'est-à-dire, la possibilité de risques et l'ampleur de ces derniers) ;
- divisé ces risques en trois catégories, en fonction des répercussions possibles : « raisonnable », « mesuré » ou « sérieux ».

Aucun risque « sérieux » n'a été relevé. Le cas contraire serait signe que la SADC ne dispose pas

de tous les moyens nécessaires pour maîtriser de tels risques ou que la gestion de ces derniers présente de graves lacunes. Toutefois, la direction a dégagé des risques « mesurés », qui exigent une plus grande surveillance ou signifient que certaines initiatives en matière de gestion des risques n'ont pas été entièrement menées à bien. La SADC surveille ces risques mesurés de près et a commencé à prendre les mesures appropriées visant à les circonscrire.

La direction a effectué une auto-évaluation de la culture de gestion des risques de l'entreprise à l'échelle de la Société. Il s'agissait de voir en quoi la culture d'entreprise de la SADC favorise ou non la gestion des risques. Il en ressort une forte culture de gestion des risques à la SADC.

Bien que de nombreux progrès aient été réalisés en matière de gestion des risques, il reste encore beaucoup à faire. La direction s'est engagée à faire le nécessaire pour achever la mise en place de la GRE à la SADC.

## ***RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS***

Le 9 juin 2004

La direction répond des états financiers ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des renseignements sur les états financiers contenus dans le présent rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Parmi les montants qui y figurent, les plus importants sont la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, la provision pour garanties, l'actif d'impôts futurs et la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer, qui sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers. Les autres données financières présentées dans le rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Les procédés de contrôle interne sont renforcés par les vérifications internes périodiques portant sur différents secteurs de la Société. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil les états financiers de la Société.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire la vérificatrice générale du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

Le président et chef de la direction,

---

Jean Pierre Sabourin

Le vice-président aux Finances et à l'Administration  
et directeur financier,

---

Thomas J. Vice



## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 2004 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour la vérificatrice générale du Canada

Richard Flageole, FCA  
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada  
Le 30 avril 2004

**Société d'assurance-dépôts du Canada**  
**Bilan au 31 mars**  
*(en milliers de dollars)*

	Note	2004	2003
<b>ACTIF</b>			
Encaisse et placements à court terme	3	629 193 \$	353 271 \$
Placements	4	566 207	712 799
Débiteurs		4 964	5 348
		<u>1 200 364</u>	<u>1 071 418</u>
Immobilisations		1 974	1 248
Réclamations à recouvrer - net	5, 7	28 522	13 881
Actif d'impôts futurs	9	11 731	15 777
		<u><b>1 242 591 \$</b></u>	<u><b>1 102 324 \$</b></u>
<b>PASSIF</b>			
Créditeurs		9 478 \$	7 905 \$
Provision pour garanties	6, 7	2 500	5 300
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	7	550 000	550 000
		<u>561 978</u>	<u>563 205</u>
<b>BÉNÉFICES NON RÉPARTIS</b>		<u>680 613</u>	<u>539 119</u>
		<u><b>1 242 591 \$</b></u>	<u><b>1 102 324 \$</b></u>
Passif éventuel et engagements	11, 12		

*(Voir les notes complémentaires.)*

Approuvé par le conseil d'administration : \_\_\_\_\_

Un administrateur

\_\_\_\_\_  
 Un administrateur

**Société d'assurance-dépôts du Canada**  
**État des résultats et des bénéfices non répartis**  
**pour l'exercice clos le 31 mars**

(en milliers de dollars)

	Note	2004	2003
<b>REVENUS</b>			
Primes	10	108 678 \$	75 679 \$
Intérêts sur encaisse et placements		35 123	32 378
Produits divers		16 205	309
		<u>160 006</u>	<u>108 366</u>
<b>DÉPENSES</b>			
Frais d'exploitation		22 369	25 662
Redressement des provisions pour pertes	7	2 719	46 221
Recouvrements de sommes radiées		(10 622)	(7 440)
		<u>14 466</u>	<u>64 443</u>
Bénéfice net avant augmentation (réduction) de l'actif d'impôts futurs		145 540	43 923
Augmentation (réduction) de l'actif d'impôts futurs	9	(4 046)	8 737
Bénéfice net		141 494	52 660
Bénéfices non répartis au début de l'exercice		539 119	486 459
<b>Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice</b>		<b><u>680 613 \$</u></b>	<b><u>539 119 \$</u></b>

(Voir les notes complémentaires.)

**Société d'assurance-dépôts du Canada**  
**État des flux de trésorerie**  
**pour l'exercice clos le 31 mars**  
*(en milliers de dollars)*

	2004	2003
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Primes perçues	108 893 \$	75 379 \$
Réclamations recouvrées	591	344
Intérêts perçus	37 235	35 113
Recouvrements de sommes radiées	5 790	7 440
Autres sommes reçues	374	341
Sommes reçues (versées) au titre de garanties	81	(9 855)
Paiements à des fournisseurs et des employés	(21 522)	(24 822)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	131 442	83 940
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Achats de titres et de dépôts à terme	(966 216)	(1 135 655)
Échéances de titres et de dépôts à terme	1 110 696	1 079 315
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	144 480	(56 340)
<b>ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME</b>		
Augmentation au cours de l'exercice	275 922	27 600
Solde au début de l'exercice	353 271	325 671
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>629 193 \$</b>	<b>353 271 \$</b>

*(Voir les notes complémentaires.)*

# SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2004

### 1 – Mandat et pouvoirs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC). Elle compte au nombre des sociétés d'État inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, de favoriser au sein de ses institutions membres le respect de pratiques commerciales et financières saines et de contribuer, à tous égards, à la stabilité du système financier canadien. La Société doit s'acquitter de ses fonctions de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, élaborer des normes nécessaires à l'établissement de pratiques commerciales et financières saines et faire fonction de liquidateur, syndic ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci.

La Société est, à toutes fins, mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte sous forme de titres d'emprunt constituent des obligations du Canada.

### 2 – Principales conventions comptables

*Méthode de préparation des états financiers.* Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue.

*Recours à des estimations.* Les états financiers établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada contiennent inévitablement des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les principaux éléments qui nécessitent le recours à des estimations sont : i) la provision pour pertes liées à l'assurance-

dépôts, ii) la provision pour garanties, iii) l'actif d'impôts futurs et iv) la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer.

La Société revoit ces estimations chaque année. Même si ces estimations se fondent sur les données disponibles les plus fiables, il se pourrait qu'à court terme, les chiffres réels diffèrent sensiblement de ces estimations, compte tenu des événements et de diverses incertitudes. Mentionnons notamment :

- L'importance des pertes que la Société subit par suite de la faillite d'institutions membres et le moment où ces pertes se produisent ;
- La mesure dans laquelle la Société sera appelée à respecter les garanties fournies à des institutions membres et à d'autres intéressés ;
- La capacité de la Société à générer un revenu imposable suffisant pour tirer parti de l'avantage fiscal découlant du report de ses pertes fiscales sur des exercices ultérieurs ;
- La capacité de la Société à recouvrer ses réclamations, selon les tendances économiques du moment et les prévisions conjoncturelles, soit en optimisant les recouvrements nets provenant de la vente d'éléments d'actif détenus par les liquidateurs et mandataires, soit en engageant des poursuites judiciaires favorables, selon le cas, contre des parties impliquées dans la faillite d'institutions membres.

Le risque qu'un écart survienne par rapport aux estimations de la Société varie en fonction de la période visée et de l'incertitude des hypothèses de base. Si, au bout du compte, les chiffres réels diffèrent des estimations actuelles, la Société peut recommander l'augmentation ou la réduction, selon le cas, du taux de prime annuel imposé aux institutions membres. De plus, la Société peut emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor, avec l'approbation du ministre des Finances. Ses emprunts peuvent s'élever à 6 milliards de dollars, ou même plus, selon le montant approuvé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits.

*Encaisse, placements à court terme et autres placements.* Étant donné que la Société entend les conserver jusqu'à échéance, ces placements, dans des titres négociables et des dépôts à terme, sont comptabilisés selon la méthode de l'amortissement du coût. En cas de diminution importante et non temporaire de la valeur d'un placement, la valeur du placement est réduite à la date de la perte de valeur.

*Réclamations à recouvrer.* La Société fait des réclamations contre des institutions membres, jusqu'à concurrence du montant qu'elle rembourse aux déposants assurés, lorsqu'elle est subrogée dans les droits et intérêts de ces derniers. De plus, la Société dépose des réclamations relativement aux prêts consentis à des institutions membres mises en liquidation. La SADC constate ses réclamations à recouvrer à leur valeur de réalisation nette.



Dans certains cas, s'il reste un surplus après le paiement en entier de toutes les réclamations, la Société peut avoir le droit de toucher une quote-part des montants qui excèdent le chiffre de ses réclamations.

Le cas échéant, ces sommes perçues ou à recouvrer en fin de liquidation sont inscrites au poste des produits divers.

*Provisions pour pertes et garanties.* La Société inscrit dans ses états financiers les provisions pour pertes et garanties décrites ci-dessous :

**Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer** – La provision pour pertes sur réclamations à recouvrer représente la meilleure estimation des pertes que, de l'avis de la Société, celle-ci est susceptible de subir relativement aux réclamations à recouvrer. La provision est déterminée en fonction des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus aux créanciers, d'après les éléments d'information fournis par les liquidateurs des institutions membres faillies et par d'autres mandataires de la Société.

La Société radie, en partie ou en totalité, les réclamations à recouvrer qui, à son avis, sont devenues des mauvaises créances. Il arrive que la Société en vienne à recouvrer des sommes au titre de prêts et de réclamations qui avaient été radiés. Dans ce cas, elle inscrit d'abord ces sommes au poste des recouvrements de sommes radiées avant que tout montant supplémentaire ne soit comptabilisé comme produit divers.

**Provision pour garanties** – À l'occasion, la Société fournit des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision est estimée en fonction des paiements en espèces qu'exigerait le respect de ces garanties.

**Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** – La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résultent de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur l'évaluation du risque global inhérent à l'ensemble des institutions membres de la Société, compte tenu : i) du volume des dépôts assurés ; ii) des prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la Société a de chacune d'entre elles ; iii) du pourcentage prévu de perte en cas de défaillance. La SADC calcule ses pertes enregistrées par suite de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actualisée. Le pourcentage de perte en cas de

défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes survenues depuis que, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, la SADC est tenue de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte.

Toute variation des diverses provisions pour pertes consécutive aux estimations annuelles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée au poste de redressement des provisions pour pertes de l'exercice au cours duquel elle survient.

**Revenu en primes.** Le revenu en primes est calculé au prorata des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année. Il est comptabilisé chaque année en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire au plus tard le 15 juillet. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.

**Produits divers.** Il arrive que le produit de la réalisation des éléments d'actif d'institutions membres (réclamations à recouvrer) dépasse le montant de la réclamation. Ces sommes perçues ou à recouvrer en fin de liquidation d'une institution membre sont inscrites au poste des produits divers quand leur montant et leur réception peuvent raisonnablement être déterminés.

**Régime de retraite.** Tous les employés admissibles contribuent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de l'employeur. Les cotisations de l'employeur sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus. Cette charge représente la totalité des obligations de la Société en matière de régime de retraite.

**Avantages sociaux futurs.** Les employés ont droit à certains avantages sociaux, non liés à la pension, déterminés en vertu de leurs conditions d'emploi. Au fur et à mesure que l'employé acquiert le droit à ces avantages, ceux-ci sont comptabilisés à titre de passif.

**Impôt sur les bénéfices.** La Société applique la méthode de comptabilisation de l'actif et du passif à l'égard de l'impôt sur les bénéfices. Les actifs et les passifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. Par ailleurs, les économies futures rattachées aux actifs d'impôts, y compris les pertes fiscales inutilisées reportées sur les exercices ultérieurs, sont constatées sous réserve d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, lorsque l'utilisation de ces pertes est plus probable qu'improbable. Les impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition sur les sociétés en vigueur à la date du bilan.

### 3 – Encaisse et placements à court terme

Les placements à court terme comportent un terme à courir de moins de 90 jours et constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2004			31 mars 2003		
	(en milliers de dollars)					
	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)
Placements à court terme	629 184 \$	2,38 %	40	352 823 \$	3,06 %	36
Encaisse	9			448		
<b>Total</b>	<b>629 193 \$</b>			<b>353 271 \$</b>		

### 4 – Placements

Les placements comportent un terme à courir d'au moins 90 jours et constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2004			31 mars 2003		
	(en milliers de dollars)					
	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré (jours)
Bons du Trésor	184 406 \$	2,76 %	189	501 881 \$	3,22 %	246
Obligations	351 098	2,92 %	788	183 118	3,49 %	330
Acceptations bancaires	–	–	–	11 177	3,16 %	181
Effets de commerce	25 883	2,25 %	149	4 846	3,21 %	203
Billets de dépôt au porteur	–	–	–	4 845	3,18 %	182
<b>Total partiel</b>	<b>561 387</b>			<b>705 867</b>		
Intérêts courus	4 820			6 932		
<b>Total</b>	<b>566 207 \$</b>	<b>2,84 %</b>	<b>564</b>	<b>712 ,799 \$</b>	<b>3,29 %</b>	<b>267</b>

## 5 – Réclamations à recouvrer - net

	31 mars 2004	31 mars 2003
	(en milliers de dollars)	
Réclamations à recouvrer	38 122 \$	17 881 \$
Provision pour pertes	(9 600)	(4 000)
<b>Réclamations à recouvrer - net</b>	<b>28 522 \$</b>	<b>13 881 \$</b>

Au cours de l'exercice, la Société a constaté 16 millions de dollars en sommes perçues ou à recouvrer en fin de liquidation (comparativement à un montant nul en 2003).

## 6 – Provision pour garanties

En vue d'aider les institutions membres aux prises avec des difficultés financières, la Société a fourni certaines garanties de découvert. Ces garanties prévoient le paiement par la Société d'une partie des pertes de capital et de revenus qui résultent de l'acquisition par des tiers d'éléments d'actif admissibles. Elles couvrent les pertes enregistrées jusqu'au 31 décembre 2002. Cependant, les garanties prévoient que les réclamations à l'égard de pertes subies pendant la période visée par les garanties peuvent être soumises à la Société après cette date.

La provision pour garanties s'élève à 2,5 millions de dollars au 31 mars 2004 (comparativement à 5,3 millions en 2003) et représente le risque maximal auquel s'expose la Société relativement à ces garanties (34 millions en 2003).

## 7 – Provisions pour pertes

Le tableau qui suit fait l'historique de la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer, de la provision pour garanties et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts au 31 mars 2004, et présente les totaux correspondants au 31 mars 2003.

	31 mars 2004				31 mars 2003
	(en milliers de dollars)				
	Réclamations à recouvrer	Garanties	Pertes liées à l'assurance-dépôts	Total	Total
Début de l'exercice	4 000 \$	5 300 \$	550 000 \$	559 300 \$	525 000 \$
Sommes reçues (versées)	–	81	–	81	(9 855)
Sommes radiées	–	–	–	–	(2 066)
Redressement des provisions pour pertes	5 600	(2 881)	–	2 719	46 221
<b>Fin de l'exercice</b>	<b>9 600 \$</b>	<b>2 500 \$</b>	<b>550 000 \$</b>	<b>562 100 \$</b>	<b>559 300 \$</b>

Comme l'établissement des provisions pour pertes repose sur des facteurs dont il est difficile de prévoir l'évolution avec certitude, les pertes réelles peuvent différer sensiblement des estimations.

## 8 – Instruments financiers et gestion des risques

*Risque de crédit.* La Société s'expose à un risque de crédit du fait de ses placements à court terme et de ses autres placements. Elle minimise ce risque en se conformant aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers* (émises par le ministre des Finances à l'intention des sociétés d'État), en investissant dans des instruments financiers de qualité et en limitant les sommes qu'elle investit dans une même contrepartie.

Les réclamations à recouvrer touchent des institutions membres devenues insolvable. La réalisation des réclamations à recouvrer dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres mises en liquidation.

*Juste valeur.* Si l'on fait exception de l'encaisse, des placements à court terme et des autres placements, il n'existe aucun marché actif ou liquide sur lequel la Société pourrait négocier ses avoirs et engagements financiers. En l'absence d'un marché propre à des instruments financiers particuliers, l'estimation de la juste valeur se fonde sur une appréciation des conjonctures économiques courante et future, sur le profil de risque des instruments et sur d'autres facteurs. Les estimations de juste valeur dont il est question ci-après sont établies au 31 mars 2004 ; elles comportent des incertitudes et nécessitent une grande part d'interprétation. Toute modification des hypothèses de base pourrait avoir une incidence marquée sur ces estimations.

La valeur comptable de l'encaisse, des placements à court terme et des placements autres qu'en obligations, des débiteurs et des créiteurs se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte durée jusqu'à l'échéance.

Les placements en obligations de la Société consistent en obligations des gouvernements fédéral et provinciaux. Au 31 mars 2004, la juste valeur de ces placements établie d'après les prix observables du marché s'élève à 402 millions de dollars, soit un montant proche de leur valeur comptable de 397 millions de dollars.

La valeur comptable des réclamations à recouvrer se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des produits à réaliser, compte tenu des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des remboursements prévus au titre des réclamations à recouvrer. Les estimations de la Société reposent sur les renseignements que lui fournissent les liquidateurs des institutions membres faillies et d'autres mandataires de la Société.

La valeur comptable des provisions pour garanties et pour pertes liées à l'assurance-dépôts se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des paiements futurs au titre des garanties accordées, et des pertes sur les réclamations éventuelles.

## 9 – Impôt sur les bénéfiques

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfiques et peut reporter certaines des pertes qu'elle a subies, en vue de réduire ses revenus imposables des exercices ultérieurs.

L'avantage fiscal lié à ces pertes, de 28 millions de dollars au 31 mars 2004, vient à échéance le 31 mars 2005.

Une fraction non amortie du coût en capital, soit 14,9 millions de dollars (11,7 millions de dollars en 2003), ainsi qu'une portion de 20 millions de dollars (33 millions en 2003) du total des pertes reportées de 28 millions de dollars (93 millions en 2003) ont servi au calcul de l'actif d'impôts futurs de 11,7 millions de dollars (15,8 millions en 2003).

## 10 – Dépôts assurés et primes

Sur la foi des déclarations produites par les institutions membres, comme le mentionne la rubrique « Revenu en primes » de la note 2, la Société assurait au 30 avril 2003 des dépôts d'une valeur de 363 milliards de dollars (347 milliards en 2002).

En vertu du *Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles*, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après la note qu'elles obtiennent compte tenu de plusieurs critères et facteurs. Le taux de prime qui s'applique en 2003 à chacune des catégories est le même qu'en 2002, soit : 1/48 pour 100 des dépôts assurés pour la catégorie 1, 1/24 pour 100 pour la catégorie 2, 1/12 pour 100 pour la catégorie 3 et 1/6 pour 100 pour la catégorie 4.

Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la Société, de la conjoncture économique, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du fonds *ex ante* par rapport à sa fourchette cible.

Par mesure de prudence, la Société maintient un fonds *ex ante* qui est représenté par les bénéfiques non répartis et la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts inscrits dans ses états financiers. Le niveau cible du fonds est établi entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés. Le montant déclaré du fonds au 31 mars 2004 est de 1,231 milliard de dollars (comparativement à 1,089 milliard en 2003), soit 34 points de base des dépôts assurés (31 en 2003).

## 11 – Passif éventuel

La Société est partie à diverses actions en justice intentées dans le cours normal de ses activités. Elle estime que ces poursuites, considérées individuellement ou dans l'ensemble, ne comportent aucun risque de responsabilité qui pourrait nuire sérieusement à sa situation financière. Comme il est toutefois impossible de prédire avec certitude l'issue des réclamations et des poursuites judiciaires au 31 mars 2004, toute répercussion découlant de ces dossiers sera constatée dans l'exercice au cours duquel chaque affaire sera réglée.

## 12 – Engagements

L'ensemble des montants minimaux (à l'exclusion d'autres coûts d'occupation) que la Société doit payer pour la location de ses locaux au 31 mars 2004 se ventile comme suit :

Exercice	Montant (en milliers de dollars)
2005	983 \$
2006	1 024
2007	1 074
2008	1 085
2009	1 085
2010-2013	2 092
<b>Total</b>	<b>7 343 \$</b>

## 13 – Régime de retraite

Les cotisations faites au Régime de pensions de retraite de la fonction publique pendant l'exercice se ventilent comme suit :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Employeur	1 715 \$	1 983 \$
Employé	454 \$	535 \$

# Glossaire

**Année de déclaration** : Période s'étalant du 15 juillet au 14 juillet de l'année suivante (*Standards Year*)

**Assurance distincte** : Protection s'appliquant aux dépôts assurables détenus en propriété conjointe ou en fiducie, ou dans un REER, un FERR ou un compte de taxes hypothécaires. Voir *couverture de base*. (*Separate Coverage*)

**Capital réglementaire** : Fonds propres d'une institution financière servant à la protéger contre les pertes inattendues et constituant donc une mesure de protection pour les déposants et autres créanciers en cas de faillite. Conclu par les autorités de surveillance des pays du G-10, l'accord de Bâle de 1988 établit les paramètres de mesure du niveau des fonds propres et les ratios minimaux à atteindre, auxquels se réfère chaque autorité de surveillance. L'accord maintient le ratio minimal de fonds propres à 8 pour 100 de l'actif pondéré en fonction des risques, mais le BSIF a placé la barre à 10 pour 100 à l'endroit des institutions de dépôt fédérales. (*Regulatory Capital*)

**Couverture de base** : La SADC couvre les dépôts assurables qu'un déposant effectue en son nom auprès d'une même institution membre, jusqu'à concurrence de 60 000 \$ (somme du capital investi et des intérêts courus), la « couverture de base ». Les autres types de dépôts assurables (dépôts en commun ou en fiducie, sommes versées dans des REER, des FERR ou des comptes de taxes hypothécaires) sont couverts par une assurance distincte. (*Basic Coverage*)

**Dépôt** : Aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, un dépôt est le solde impayé de l'ensemble des sommes reçues d'une personne, ou détenues au nom de celle-ci, par une institution membre de la SADC, dans le cadre normal de ses activités en matière de prise de dépôts, celle-ci étant tenue :

- a) d'une part, de le porter au crédit du compte de cette personne ou de délivrer un document aux termes duquel l'institution membre est le principal obligé,
- b) d'autre part, de rembourser les sommes, sur demande du déposant, à échéance ou dans un délai déterminé suivant une demande à cet effet, y compris les intérêts afférents à ces sommes. (*Deposit*)

**Dépôt à terme** : Dépôt à échéance fixe. Comparer avec *dépôt à vue*. (*Term Deposit*)

**Dépôt à vue** : Dépôt qui peut être retiré à n'importe quel moment et qui n'est assorti d'aucune échéance fixe. Comparer avec *dépôt à terme*. (*Demand Deposit*)

**Dépôt de détail** : Aux fins de l'assurance-dépôts, dépôts de moins de 150 000 \$. (*Retail Deposit*)

**Dépôt en commun** : Dépôt détenu par plusieurs copropriétaires dont le droit de copropriété est clairement consigné dans les registres de l'institution membre qui détient le dépôt. (*Joint Deposit*)



**Dépôts assurables** : Dépôts couverts par l'assurance-dépôts en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*.  
(*Eligible Deposits*)

**Dépôts de courtier** : Dépôts de détail effectués par des courtiers ou des agents à qui l'on verse une commission pour leur travail d'intermédiaire.  
(*Brokered Deposits*)

**Dépôts de gros** : Aux fins de l'assurance-dépôts, dépôts de 150 000 \$ et plus. (*Wholesale Deposit*)

**Dépôts placés dans des régimes enregistrés** : Les dépôts assurables affectés à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) sont assurés séparément de tout autre dépôt assurable effectué au nom du même déposant, à la même institution membre. Les dépôts assurables versés dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) ne sont couverts par une assurance distincte que s'ils constituent des dépôts en fiducie.  
(*Deposits Held in Registered Plans*)

**Droits de renforcement du crédit** : Droits spéciaux que la SADC peut être appelée à verser au Trésor en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* dans le cas où elle doit contracter des emprunts sur les marchés financiers ou auprès du Trésor.  
(*Credit Enhancement Fee*)

**Exercice comptable des primes** : Période s'étalant du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril de l'année suivante. (*Premium Year*)

**Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales** :

Ce document, établi par le BSIF et la SADC, donne une vue d'ensemble des procédés d'intervention qui peuvent s'appliquer lorsqu'une institution financière sous réglementation fédérale ou une institution membre de la SADC éprouvent des difficultés. Il décrit les mécanismes de coordination entre le BSIF et la SADC, résume les circonstances dans lesquelles certaines mesures d'intervention peuvent être prises et définit une série de mesures progressives à prendre selon la situation où se trouve l'institution. (*Guide to Intervention for Federal Financial Institutions*)

**Institution membre** : Banque, société de fiducie, société de prêt ou association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* qui, après avoir présenté une demande d'assurance-dépôts, a obtenu le statut de membre de la SADC.  
(*Member Institution*)

**Institution membre fédérale** : Institution financière membre de la SADC constituée sous le régime d'une loi fédérale. Voir *institution membre provinciale*. (*Federal Member*)

**Institution membre provinciale** : Institution financière membre de la SADC constituée sous le régime d'une loi provinciale. Voir *institution membre fédérale*. (*Provincial Member*)

**Nommé (ou membre) d'office** : Désigné à une deuxième fonction de par une nomination à une première. Par exemple, les titulaires de certains postes de hauts fonctionnaires (le gouverneur

de la Banque du Canada, le surintendant ou un surintendant adjoint des institutions financières, le sous-ministre des Finances ou le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) siègent automatiquement au conseil d'administration de la SADC tant qu'ils exercent ces fonctions. (*Ex Officio*)

**Primes** : Sommes que la SADC perçoit des institutions membres pour protéger les dépôts assurables qu'elles détiennent. Les primes sont calculées une fois l'an au prorata du passif-dépôts assurable qu'une institution détient au 30 avril. La SADC est dotée d'un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. Les institutions les mieux cotées payent le taux de prime le plus bas. (*Premium*)

**Provision** : Charge estimative ou dotation à une provision qui procède de l'estimation d'une dépréciation d'un élément d'actif ou de l'estimation d'une charge à payer (*Provision*)

**Règlement des faillites** : Procédure visant à régler les affaires d'une institution membre en faillite par la voie d'une solution durable permettant d'en continuer l'exploitation ou bien par la voie d'une liquidation ordonnée. (*Failure Resolution*)

**Remboursement des dépôts assurés** : Procédure suivant laquelle la SADC s'acquitte de son obligation d'assureur envers les déposants

d'une institution membre en faillite, en les indemnisant pour la perte de leurs dépôts couverts par l'assurance-dépôts. Deux modes de remboursement des dépôts sont prévus : 1) la SADC émet des chèques aux déposants assurés ; 2) elle vire à une autre institution membre un montant égal aux dépôts à vue assurés dont les déposants sont titulaires. (*Payout*)

**Répertoire des dépôts assurables** : Liste des produits de dépôt offerts par une institution membre, dont l'assurabilité a été confirmée au préalable par la SADC. Les institutions membres sont tenues de fournir une copie de leur répertoire aux consommateurs qui en font la demande. (*Deposit Register*)

**Signe d'adhésion à la SADC** : Signe rouge et blanc que les institutions membres de la SADC doivent afficher bien en vue à toutes leurs succursales ou dans tous leurs lieux d'affaires, attestant que l'institution est membre de la SADC et indiquant le numéro du service d'information téléphonique sans frais de la SADC. (*CDIC Membership Sign*)